



Cette publication a été réalisée par des étudiants en troisième année du cycle ingénieur de Mines Paris PSL Research University. Il présente le travail réalisé dans le cours intitulé « Descriptions de controverse », qui a pour objectif d'introduire les étudiants à l'univers incertain de la recherche scientifique et technique et de les sensibiliser aux enjeux de la participation citoyenne.

Mines Paris décline toute responsabilité pour les erreurs et les imprécisions que peut contenir cet article. Vos réactions et commentaires sont bienvenus. Pour signaler une erreur, réagir à un contenu ou demander une modification, merci d'écrire à la responsable de l'enseignement : [madeleine.akrich@mines-paristech.fr](mailto:madeleine.akrich@mines-paristech.fr).

## ■ Tables des Matières

■ Introduction	1
■ Une nécessité de comprendre la fiscalité française pour aborder les questions de taxation.	2
▪ Quelques définitions	2
▪ Quels objectifs pour les impôts et les taxes en France ?	3
▪ Rapide revue des principaux impôts liés à la richesse en France	4
▪ L'interaction des acteurs politiques et économiques à l'origine d'une fiscalité complexe	6
■ Mieux comprendre et évaluer la richesse pour comprendre les modalités de taxations	8
▪ Définir la richesse, l'origine de nombreux débats	8
▪ Taxation de la richesse en France, un bref historique des débats autour de l'ISF	9
▪ Débats actuels autour de la taxation de la richesse	11
▪ Entre riches et ultra-riches, un changement de paradigme et d'enjeux	12
■ Qu'est-ce que la justice fiscale et peut-elle permettre de rendre la taxation des riches justifiable ?	14
▪ Définition de la justice fiscale	14
▪ D'un côté, une demande pour un système fiscal plus proportionnel en France	15
▪ De l'autre côté, l'idée de « justes inégalités »	16
▪ Une autre dimension de la justice fiscale, la justice climatique	16
■ Face aux défaillances du système fiscal, des propositions de mesures pour assurer l'efficacité de la redistributivité	19
▪ Une révision des niches fiscales pour palier à une inégalité devant l'impôt	19
▪ L'exit tax contre l'expatriation fiscale	20
▪ Suppression de la flat tax	21
▪ La taxation des plus-values latentes, source d'inégalité	22
▪ Une régulation des holdings	23
▪ Les avis opposés à propos des droits de succession	23
▪ Taxe sur les grandes fortunes : l'obstacle du bouclier fiscal	24
■ Vers une convergence des opinions et un tournant historique à l'international ?	26
▪ Un sujet fortement discuté dans le débat public : entre légitimité de l'impôt et polarisation des opinions	26
▪ Compléments d'analyses sur l'évolution des débats	27
▪ Un affrontement idéologique, qui commence à converger ... ?	28
▪ La taxation à l'échelle mondiale est-elle une solution... ?	29
■ Conclusion	31
■ Annexe I : Matériel et méthodes	I
▪ Etude bibliographique	I
▪ Entretiens	I

▪	Equation de recherche Europresse	I
▪	Premiers résultats avec Europresse	II
▪	Analyse via Cortext	II
▪	Analyse via Python	III
■	Annexe II : Références	IV
▪	Entretiens réalisés	IV
▪	Articles de presse	IV
▪	Article de revue scientifique	V
▪	Emission de radio	V
▪	Loi, projets de loi et amendements	V
▪	Ouvrages	V
▪	Rapports issus d'organisations non gouvernementales	V
▪	Rapports institutionnels	VI
▪	Sites web	VI
▪	Vidéos	VII
■	Tables des figures	VIII

## ■ Introduction

Dans un contexte socio-économique déjà sous tension suite au contrecoup de la pandémie du Covid 19 et des conséquences de l'invasion Russe en Ukraine, l'annonce par l'INSEE en juin 2024 d'une dette publique de la France atteignant 110% du PIB à la fin du deuxième trimestre<sup>1</sup> agit comme une bombe médiatique et politique.

C'est plus de 50 milliards d'euros qui séparent le réel de la prévision du gouvernement de Gabriel Attal. Cet écart inédit sous la V<sup>ème</sup> République<sup>2</sup>, force les politiques à imaginer des solutions pour le réduire. Parmi celles-ci, les partis de gauche, regroupés autour d'un programme commun lors des élections législatives du 7 juillet 2024, appellent de leurs vœux une imposition accrue des citoyens les plus riches au niveau français afin de lutter contre l'accroissement des inégalités et établir une forme de justice sociale<sup>3</sup>. Plus récemment, dans son discours de politique générale tenu le 1<sup>er</sup> octobre 2024, l'ancien premier ministre Michel Barnier (Les Républicains) demande une « contribution exceptionnelle » aux « Français les plus fortunés », sans que ses contours soient précisés<sup>4</sup>. Le 25 octobre dernier, l'Assemblée nationale vote un amendement au budget de l'Etat, à l'initiative des députés de la France Insoumise, dont le contenu permet la création d'un nouvel impôt à hauteur de 2% sur le patrimoine des Français dépassant le milliard d'euros. Le gouvernement s'y oppose, pointant le risque de « faire fuir » les investisseurs.

Si la prise de conscience de l'urgence économique semble faire consensus, la question des solutions à apporter divise les opinions politiques et économiques. Pour certains, la clef serait de diminuer les dépenses, quand pour d'autres la solution serait d'augmenter la fiscalité, au risque d'aggraver le sentiment de « ras-le-bol » fiscal des français<sup>5</sup>. La taxation des plus riches, proposée par certains partis comme une réponse à la crise économique, cristallise les tensions autour de son efficacité, de sa justice et de ses conséquences potentielles pour l'économie nationale dans un contexte

de compétition internationale. Cette solution peut se justifier par un accroissement des inégalités de richesse et de participation, en pourcentage du revenu du capital et du travail, à l'impôt entre les ménages les plus aisés et les plus précaires. Mais ne compromet-elle pas les investissements des grandes fortunes dans l'Economie nationale et n'incite-elle pas à l'évasion fiscale ? Notre analyse prendra appui sur les textes du corpus que nous avons réunis, empruntant aux sciences humaines et sociales, aux sciences politiques et à l'économie. Elle se nourrira aussi d'entretiens réalisés auprès d'experts en sciences politiques et économiques, aussi bien universitaires que membres de Think Tank et d'acteurs publics.

En quoi la complexité de la fiscalité française, avec ses multiples taxes et multiples acteurs, rend ce débat délicat ? Comment comprendre et évaluer le niveau de richesse des individus, et quels sont aujourd'hui les impôts auxquels ils font face ? Comment se définit la justice fiscale et justifie-t-elle la taxation des riches ? Comment rendre cette taxation efficace ? Comment est-elle traitée dans l'espace médiatique ? Et en quoi les débats internationaux pourraient bien être historique ?

<sup>1</sup> Anon. 2024. « À la fin du premier trimestre 2024, la dette publique s'établit à 3 159,7 Md€ ». INSEE.

<sup>2</sup> Mattéo Caranta. 2024. « Des rois endettés aux clivages politiques : la dette publique ». France Culture.

<sup>3</sup> Nouveau Front Populaire. *Contrat de Législature*.

<sup>4</sup> Michel Barnier. 2024. « Déclaration de politique générale à l'assemblée nationale ».

<sup>5</sup> Françoise Fressoz et Bastien Bonnefous. 2013. « Le risque d'un "ras-le-bol fiscal" inquiète les responsables PS ». Le Monde.

## ■ Une nécessité de comprendre la fiscalité française pour aborder les questions de taxation.

La question de la taxation des richesses demande une rigueur dans la définition des termes du débat. Dans cette première partie, nous tenterons d'éclairer le lecteur et la lectrice sur ce qu'est l'impôt, ses différences avec la taxe, et les objectifs qu'il poursuit.

### ■ Quelques définitions

Selon le Petit Larousse, la taxe est un :

« Prélèvement à caractère fiscal, destiné à alimenter la trésorerie de l'État, d'une collectivité locale ou d'un établissement public administratif en contrepartie d'un service rendu aux administrés »<sup>6</sup>.

Nous retrouvons par exemple dans cette dénomination la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui finance le service de collecte et de traitement des déchets. En revanche, l'impôt est défini comme un :

« Prélèvement effectué d'autorité et à titre définitif sur les ressources ou sur les biens des individus ou des collectivités, et payé en argent pour subvenir aux dépenses d'intérêt général de l'État ou des collectivités locales »<sup>7</sup>.

Il sert principalement à financer les dépenses publiques et peut constituer également un moyen de régulation de l'activité économique.

Toutefois, cette distinction entre taxe et impôt peut devenir floue dans la pratique législative, où de nombreux impôts sont appelés taxes, notamment ceux destinés à financer les budgets des collectivités locales. Par exemple, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt indirect sur la consommation. Le verbe « taxer », se réfère quant à lui à la fois à l'acte de soumettre quelque chose à un impôt ou à une taxe. On retiendra que la notion de service rendu est intrinsèque à la définition de la taxe, quand l'impôt se définit au regard de l'intérêt général, c'est à dire pour une finalité d'ordre supérieure aux intérêts individuels.

Les impôts se classent en deux catégories. Ils peuvent être proportionnels dans le cas où tous les contribuables payent le même taux d'imposition, ce qui est le cas de la TVA ou de la Contribution Sociale Généralisée sur les salaires (à 9,2% aujourd'hui) ; ou progressifs lorsque le taux est différencié selon la valeur de l'élément taxé. En France, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune ainsi que les droits de succession sont les principaux impôts progressifs. L'impôt est calculé sur une assiette, représentant la valeur ou le montant soumis à celui-ci. Un barème ou un taux (variable dans le cas d'un impôt progressif) est ensuite appliqué à cette somme afin de déterminer le montant de l'impôt.

Il est également important de distinguer la différence entre les impôts directs et les impôts indirects. L'impôt direct est un impôt pour lequel le contribuable, c'est-à-dire la personne physique ou morale qui supporte l'impôt, en est également le redevable. Il en effectue le versement à l'administration fiscale. En revanche, l'impôt indirect est supporté par un contribuable mais versé par une personne différente. Ainsi, la TVA est un impôt indirect alors que l'impôt sur le revenu est un impôt direct. Les impôts directs représentent 73% des contributions, et sont pris en charge par les entreprises à 40%, les ménages à 50% et les administrations publiques et les institutions sans but lucratif à 10%<sup>8</sup>.

Enfin, un impôt peut être national s'il s'applique sur tout le territoire, ou local s'il est dépendant d'une géographie.

Toute personne physique ou morale, paie des impôts lorsqu'elle produit des biens ou des services (à travers la taxe foncière ou les cotisations sociales à la charge de l'employeur), quand elle consomme des biens et des services (TVA, taxes sur l'alcool et le tabac ...), quand elle gagne de l'argent (à travers l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur les revenus, les cotisations sociales et les prélèvements sociaux) et lorsqu'elle bénéficie d'un héritage ou d'un don de capital (par les droits de successions et les droits de donations entre vifs).

<sup>6</sup> Anon. s. d. « Définitions : taxe ». Larousse.

<sup>7</sup> Anon. s. d. « Définitions : impôt ». Larousse.

<sup>8</sup> « Les impôts, de quoi parle-t-on ? » Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Ministère chargé du Budget et des Comptes Publics.

Les contribuables peuvent, par l'intermédiaire de niches fiscales, réduire le montant de l'impôt à payer. Les niches fiscales, appelées également dérogations fiscales ou dépenses fiscales, sont des dispositifs légaux permettant de réduire le montant de l'impôt à payer par le biais d'exemptions, de réductions, de déductions ou de crédits d'impôt. Ces dispositifs sont mis en place par le législateur pour encourager certains comportements ou investissements jugés bénéfiques pour l'économie ou la société. Ils peuvent s'appliquer à différents types d'impôts, tels que l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, ou encore les impôts locaux.

Face à la lourdeur du système fiscal, certains contribuables sont tentés d'user de stratagèmes pour s'en soustraire, qui peuvent être légaux ou illégaux. Lorsque ces techniques d'évitement sont illégales, on parle de fraude fiscale, passible de 5 ans d'emprisonnement et de 500 000 euros d'amende<sup>9</sup>. L'optimisation fiscale, quant à elle, est l'utilisation de moyens légaux ou de vides juridiques afin de réduire le montant de l'imposition, souvent pratiquée par les plus riches avec l'appui d'un conseiller fiscal expert dans ce domaine. Enfin, d'autres adoptent une pratique encore plus radicale : l'exil fiscal, qui consiste à changer son domicile fiscal en effectuant un déménagement de sa résidence principale à l'étranger, dans un pays où la fiscalité est plus avantageuse.

### ▪ Quels objectifs pour les impôts et les taxes en France ?

Les impôts et les taxes poursuivent des logiques et donc des objectifs disjoints.

Les taxes sont des prélèvements liés à une contrepartie spécifique. Elles sont payées par des personnes physiques ou morales en raison de l'utilisation d'un service ou d'une activité qui en découle. Elle est donc affectée à un usage précis. La TVA, contrairement à son nom, n'est donc pas une taxe, mais bien un impôt. Les taxes, étant directement liées à un service rendu, et pas à des enjeux de justice sociale ou de taxation des richesses, nous ne nous intéresserons pas à ce dispositif dans la présente controverse.

Les impôts ne répondent pas à la même logique, dans la mesure où ils n'ont aucune contrepartie directe. Nous ne payons pas d'impôt pour l'usage d'un service. Le but premier de l'impôt est de subvenir aux besoins de fonctionnement de l'Etat et des collectivités territoriales. Ils permettent de financer les dépenses publiques, telles que, par exemple, l'éducation, la santé, la sécurité, les infrastructures et les services sociaux. L'impôt rempli donc un rôle économique et permet de soutenir l'activité économique du pays. Les postes de dépenses sont nombreux. Par ordre d'importance monétaire décroissant et selon le site du Ministère de l'économie, des finances et de l'Industrie, ils financent la protection sociale (56%), l'éducation (9%), le fonctionnement des administrations publiques (7%), le soutien aux activités économiques (7%), les transports et équipements collectifs (5%), la charge de la dette (3%), la défense (3%), la sécurité (2%), les loisirs et la culture (2%), la recherche (2%), la protection de l'environnement (2%), les infrastructures (1%) et enfin la justice (<1%)<sup>10</sup>.

L'impôt peut jouer également un rôle social en ceci qu'il vise à réduire ou à atténuer les inégalités de revenus. Il a un rôle de redistribution, défini par le Larousse comme l' « ensemble des opérations à partir desquelles une partie des revenus de certains agents économiques se trouve reversée au profit d'autres »<sup>11</sup>. Celui-ci est supporté notamment par les impôts progressifs, qui, parce que les plus riches sont plus mis à contribution, ont un effet redistributif<sup>12</sup>.

Enfin, l'impôt a une fonction de régulation et de stabilisation économique grâce à sa capacité à influencer l'activité économique. Par exemple, des incitations fiscales peuvent encourager l'investissement, la recherche et développement, ou encore la transition écologique, et en période de crise ou de ralentissement économique, les politiques fiscales peuvent être ajustées pour stimuler la demande ou pour freiner une surchauffe économique.

<sup>9</sup> Anon. s. d. « Fraude fiscale : infractions et sanctions ». *justice.fr*.

<sup>10</sup> « Comment sont utilisés mes impôts ? » *Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Ministère chargé du Budget et des Comptes Publics*.

<sup>11</sup> Anon. s. d. « Définitions : redistribution ». *Larousse*

<sup>12</sup> « Les impôts pour favoriser la réduction des inégalités ». *Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Ministère chargé du Budget et des Comptes Publics*.

Cependant, pour Philippe Crevel, économiste spécialiste des questions macroéconomiques et directeur du think tank Cercle de l'Épargne, un impôt ne doit pas avoir plusieurs buts, au risque de n'en atteindre aucun. En parlant de la TVA :

« Ce n'est pas un impôt qui va corriger les inégalités, parce que ce n'est pas son objectif. [...] La fiscalité, le premier objectif, c'est quand même d'assurer des recettes publiques au pouvoir, aux différentes administrations. Quand, en économie, on donne plusieurs objectifs à un instrument, en général il n'en atteint aucun. Donc si on demande aux impôts d'avoir qu'un objectif ça peut aller. Si on leur demande d'en avoir deux, on risque de ne pas avoir de rendement, on va peut-être faire un peu de justice sociale et fiscale »<sup>13</sup>

Il donne ainsi une primauté à l'objectif de subvenir aux besoins de fonctionnement de l'État par rapport à celui de redistribution. Ce point fait précisément débat. A quel point l'impôt se doit-il d'être redistributif ?

Si au fil de son histoire, la France a fait le choix d'un système solidaire de redistribution des richesses favorisant une meilleure équité entre les citoyens<sup>14</sup>, le degré souhaitable de cette redistribution ne fait pas consensus. D'autant plus qu'une forte redistribution pourrait impacter négativement l'objectif économique de l'impôt. Ce nœud sera étudié tout au long de ce document, mais citons ici Philippe Crevel, pour appuyer cet argument :

« Une trop forte progressivité est par définition anti-économique. Parce qu'elle va entraîner des comportements soit illégaux comme le travail au noir, soit des montages fiscaux, soit [...] une expatriation »<sup>15</sup>

### ▪ **Rapide revue des principaux impôts liés à la richesse en France**

Quand il s'agit de « taxer les riches », de nombreux impôts sont impliqués. Nous définissons rapidement ici ceux qui alimentent majoritairement la controverse.

#### ***L'impôt sur le revenu : un pilier contesté de la fiscalité***

L'impôt sur le revenu, souvent perçu comme le principal marqueur de la progressivité fiscale, s'applique aux revenus des personnes physiques, qu'ils soient issus de salaires, de bénéfices industriels et commerciaux, de revenus fonciers, ou encore de capitaux mobiliers. Cet impôt direct, national et progressif repose sur une logique redistributive visant à réduire les inégalités économiques. Le revenu imposable est déterminé après déduction des charges et abattements autorisés, puis réparti entre les membres du foyer fiscal. Chaque part est alors soumise à un barème progressif, allant de 0 % (pour les revenus annuels inférieurs à 10 777 € en 2024) à 45 % pour les revenus dépassant 168 994 € par part.

En 2022, l'impôt sur le revenu ne représentait que 24 % des recettes fiscales de l'État, un chiffre faible comparé à des impôts indirects comme la TVA. Sa concentration sur une minorité de contribuables (57 % des ménages français n'en payent pas) nourrit un sentiment d'iniquité parmi les classes moyennes, qui portent une part importante de la charge fiscale. En outre, les ménages les plus fortunés bénéficient de dispositifs d'optimisation fiscale – comme les niches fiscales liées à l'investissement locatif ou les crédits d'impôt pour la transition énergétique – qui réduisent leur taux d'imposition effectif, parfois bien en deçà du taux marginal théorique, soit inférieur au taux d'imposition s'appliquant à la tranche la plus élevée de leurs revenus.

Ces caractéristiques font de l'impôt sur le revenu un sujet central dans le débat sur la taxation des riches. D'un côté, il est présenté comme un levier indispensable pour une fiscalité juste et redistributive ; de l'autre, il est critiqué pour son efficacité limitée et son potentiel effet dissuasif sur l'activité économique des contribuables les plus aisés. Loin d'un consensus, ce prélèvement reste au cœur des controverses sur l'équité et l'efficacité du système fiscal français.

#### ***Les droits de succession : un impôt très impopulaire***

Les droits de succession, communément désignés par l'expression « impôt sur l'héritage », s'appliquent lors du décès d'une personne, sur la part de l'héritage reçue par chaque bénéficiaire (héritiers ou légataires). Ils

<sup>13</sup> Entretien réalisé avec Philippe Crevel

<sup>14</sup> « Les impôts pour favoriser la réduction des inégalités ». Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Ministère chargé du Budget et des Comptes Publics.

<sup>15</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec Philippe Crevel.

s'appliquent aux bénéficiaires de l'héritage, qu'ils soient membre de la famille ou non, avec des taux d'abattement dépendant de leur degré de parenté avec le défunt.

Les droits de succession un impôt national, direct et progressif. Si le défunt est domicilié en France, tous ses biens sont soumis aux droits de succession. S'il n'est pas résident français, seuls les biens situés en France sont soumis à l'imposition, sauf conventions fiscales spécifiques.

Les droits de succession sont calculés sur la part taxable du bénéficiaire à laquelle est appliqué un barème qui diffère en fonction de son lien de parenté avec le témoin. Ce barème est progressif, c'est-à-dire qu'il s'applique par tranches successives sur la part taxable. Celui-ci va de 5% (pour une part taxable inférieure à 8 072€ et pour les héritiers en ligne directe) à 60% pour les héritiers n'ayant aucun lien de parenté avec le défunt. La part taxable correspond, elle, à l'ensemble de l'actif successoral taxable (l'actif net taxable du défunt réparti entre les héritiers) à laquelle est soustrait un abattement personnel dépendant du lien de parenté entre le bénéficiaire et le défunt.

L'impôt sur l'héritage est l'impôt le plus impopulaire en France. D'après une enquête Crédoc intitulée « Conditions de vie et aspirations des Français » et réalisée en 2017 par France Stratégie sur la fiscalité des transmissions, 87% des français trouvent que l'impôt sur l'héritage devrait diminuer<sup>16</sup>. Toutefois, de nombreuses organisations soulignent la nécessité de la réformer car beaucoup arrivent à y échapper grâce à des mécanismes d'optimisation fiscale. D'après Oxfam France, une association de lutte contre les inégalités et la pauvreté : « *Les super-héritiers français, soit le top 0,1% des héritiers, reçoivent environ 13 millions d'euros – soit 180 fois l'héritage médian – et ne paient, en moyenne, que 10% d'impôt dessus* » (contre un taux marginal de 45% en théorie lorsque le montant reçu dépasse les 1,8 millions d'euros)<sup>17</sup> ».

**Impôt Solidaire sur la Fortune (ISF) : un impôt annuel sur le patrimoine net des personnes physiques**

Il est né d'un consensus politique à vouloir connaître l'état des richesses individuelles dans les années 80 <sup>18</sup>

<sup>19</sup>. Il visait à taxer les grandes fortunes afin de redistribuer les richesses et contribuer à la solidarité nationale. L'ISF s'appliquait aux personnes physiques, résidents fiscaux français, aux patrimoines nets supérieurs à un seuil défini, d'1,3 million d'euros en 2017. L'assiette incluait les biens immobiliers, les placements financiers, les comptes bancaires, les véhicules, les bijoux, etc., après déduction des dettes. Le taux d'imposition était progressif, allant de 0,5% à 1,5% selon la valeur du patrimoine.

La loi de finances pour 2018 supprime l'ISF, et le remplace par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI). Ce dernier se concentre uniquement sur les actifs immobiliers, excluant ainsi les autres formes de patrimoine comme les placements financiers. L'objectif de cette réforme était de stimuler l'investissement productif et de réduire l'exil fiscal des contribuables les plus fortunés.

Les débats relatifs à l'efficacité d'un tel impôt, à la justice fiscale relative à celui-ci, ainsi que des effets du passage de l'ISF à l'IFI seront discutés ultérieurement.

**Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) : un impôt fixe de 30% sur les revenus du capital**

Mis en place à la suite de la loi de finances pour 2018, le PFU est un impôt qui s'applique aux revenus de l'épargne et du capital hors immobilier. Son objectif est de simplifier et d'alléger la fiscalité de l'épargne. Le taux global du PFU est de 30%, incluant 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux. Il s'agit d'un taux forfaitaire car ce taux ne prend pas en compte la tranche d'imposition du contribuable. Celui-ci s'applique aux intérêts, dividendes, plus-values de cession de valeurs mobilières et autres revenus de placements financiers. Le PFU s'applique de plein droit, c'est à dire qu'il revient au contribuable de choisir s'il préfère opter pour la taxation au barème progressif de l'impôt sur le revenu, auquel cas cette option vaut pour l'ensemble des revenus et gains immobiliers entrant dans le champ du PFU, ou bien d'appliquer le PFU. Aussi appelé Flat Tax, il vise à simplifier le système fiscal, à rendre la fiscalité du capital plus prévisible et à encourager l'investissement. Cependant, elle a été critiquée pour son caractère régressif, favorisant les contribuables les plus riches par rapport aux ménages modestes.

<sup>16</sup> Pauline Grégoire-Marchand. 2018. « La fiscalité des héritages : connaissances et opinions des Français ». *France Stratégie*.

<sup>17</sup> Layla Abdelké Yakoub. 2024. « Super-héritages : le jackpot fiscal des ultra-riches - Oxfam France ». *Oxfam France*.

<sup>18</sup> Herlin-Giré, Camille. 2017. « L'état et la richesse : redéfinir l'impôt sur la fortune pour sauver le capital ». *Gouvernement et action publique*

<sup>19</sup> Entretien réalisé avec Camille Herlin-Giré

## ▪ L'interaction des acteurs politiques et économiques à l'origine d'une fiscalité complexe

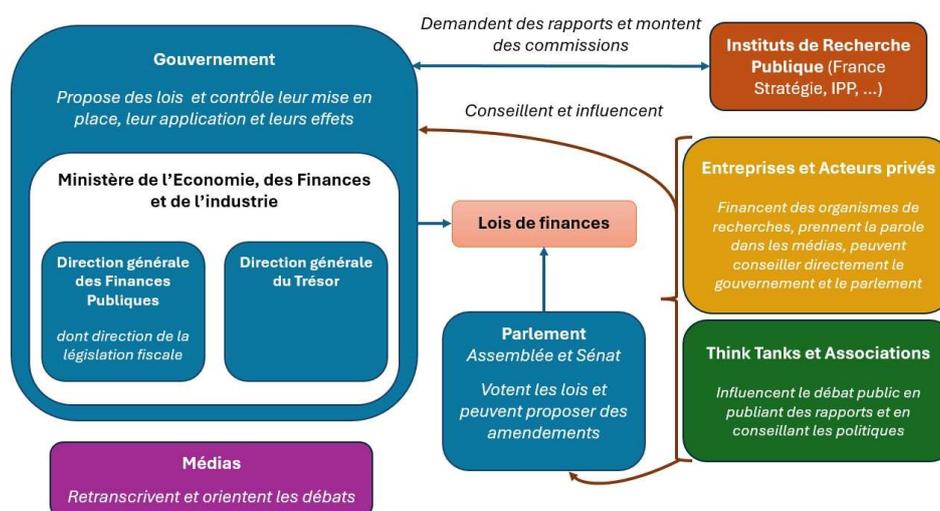


Figure 2 - Schéma des acteurs de la controverse, de leurs rôles et de leurs interactions

La complexité de la fiscalité française et son évolution est intrinsèquement liée à des interactions complexes entre les acteurs publics, privés, et l'opinion publique générale. Pour un expert à la Direction de la Législation Fiscale<sup>20</sup>, « Il y a trois grandes catégories d'acteurs. Il y a l'administration, il y a le politique, mais il y a le patronat aussi ». Comment la fiscalité évolue-t-elle sous le jeu de ces différents acteurs ?

En premier lieu, il y a l'action du politique et du gouvernement. Ces derniers sont directement à l'origine de la proposition et du vote des lois. Le gouvernement s'appuie sur l'aide de l'administration pour examiner les propositions et leur impact économique en amont, mais aussi en aval pour contrôler leur efficacité. L'administration a aussi la charge de les mettre en œuvre. Certains organismes publics sont chargés d'analyser et d'évaluer, à la demande du gouvernement, les conséquences des politiques publiques mises en place. C'est par exemple le cas de France Stratégie ou de l'Institut des Politiques Publiques. Ces organismes conseillent le gouvernement.

Dans ces mécanismes de mise en place de la fiscalité, il est important de retracer aussi les rôles d'acteurs privés et des médias, et notamment le patronat. Afin de suivre et de comprendre les sujets fiscaux, les députés ne bénéficiant pas de l'appui de l'administration directement (les partis de l'opposition) se font conseiller

directement par des personnes plus au fait techniquement, souvent membres des syndicats patronaux comme le MEDEF. Ceux-ci ont aussi une puissance d'action et de conseil auprès de l'administration et du gouvernement.

« Le champ d'action de quasiment tout le patronat, c'est le Parlement. »<sup>21</sup>

Les associations et divers Think Tanks peuvent aussi jouer ce rôle de relais auprès de l'administration et des politiques, en évaluant les amendements proposés ou en publiant leurs propres rapports. Cependant, il est à noter que nombre de décisions sont prises au niveau politique : analyser les impacts d'une mesure et les quantifier prend du temps, que les experts n'ont pas eu vu du nombre de propositions faites et d'amendements mis en avant par les parlementaires, comme l'explique l'expert de la Législation Fiscale interrogé.

« On n'a pas le temps pour décider de vraiment faire des expertises, de regarder. Donc, souvent c'est plutôt le jeu politique qui règle les choses plus que véritablement le jeu des experts ou des expertises ».

Enfin, les médias et les associations jouent un rôle déterminant pour relayer l'information influençant directement les débats et l'opinion publique.

<sup>20</sup> Entretien réalisé avec un expert à la Direction de la Législation Fiscale

<sup>21</sup> Extrait d'un entretien réalisé avec un expert à la Direction de la Législation Fiscale

La fiscalité, qu'elle repose sur des taxes ou des impôts, incarne un équilibre délicat entre efficacité économique, justice sociale et acceptabilité politique. Si les taxes s'inscrivent dans une logique d'échange direct avec une contrepartie précise, les impôts visent à répondre à des objectifs plus larges : financement des dépenses publiques, redistribution des richesses et régulation économique.

En France, le système fiscal se distingue par sa complexité et par l'interaction de nombreux acteurs : administration, politiques, entreprises, et société civile. La multiplicité des objectifs assignés à certains impôts, notamment en matière de redistribution ou de stimulation économique, soulève des controverses quant à leur pertinence et à leur impact. Les critiques concernant l'impôt sur le revenu, les droits de succession, ou encore la transformation de l'ISF en IFI témoignent de ces tensions.

Dans cette réflexion sur la taxation des richesses, il est essentiel de rappeler que chaque choix fiscal s'inscrit dans un cadre plus vaste où les enjeux économiques, sociaux et politiques sont intrinsèquement liés. La question écologique est elle aussi étroitement associée. C'est cette dynamique complexe que nous explorerons dans les sections suivantes, en nous concentrant sur les défis et les controverses liés à la taxation des richesses en France.

## ■ Mieux comprendre et évaluer la richesse pour comprendre les modalités de taxations

« Taxer les riches ». Ce slogan accrocheur et quelque peu provocateur est souvent scandé par les militants pour une taxation plus forte des plus aisés<sup>22</sup>. Mais qui sont « les riches » dont on parle si souvent ? Un des enjeux majeurs de la taxation de la richesse réside justement dans la définition et la quantification de celle-ci, que ce soit pour établir des réglementations politiques et fiscales, ou pour clarifier le débat public au sein de l'espace médiatique.

### ■ Définir la richesse, l'origine de nombreux débats

La richesse des particuliers se compose de deux éléments : les revenus, comme les salaires et les dividendes, et les actifs, incluant les biens immobiliers et les actions. La variété des biens et de leur intégration dans le patrimoine implique une grande complexité dans la mesure de la richesse des individus. Un exemple marquant est celui de la maison héritée, forme de richesse ne générant pas de liquidité dont l'apport au patrimoine est difficile à évaluer.

Cette complexité s'exprime en premier lieu dans la définition de la richesse. Cette dernière, dépendante du contexte, demeure floue.

Par exemple, l'Observatoire des inégalités, association indépendante de mesure chiffrée des inégalités, définit une personne seule comme « riche » en France lorsqu'elle gagne au moins 4 056 euros par mois après impôts (ce seuil de richesse correspond au double du niveau de vie médian qui s'établit à 2 028 euros par mois en 2022 selon l'Insee)<sup>23</sup>. Cette définition, reposant uniquement sur le revenu, diffère fondamentalement du critère retenu d'assujettissement à l'ISF, basé sur la valeur cumulée des biens :

« Sont soumises à l'impôt annuel de solidarité sur la fortune, lorsque la valeur de leurs biens est supérieure à 1 300 000 € »<sup>24</sup>.

Mettre en place des mesures fiscales s'avère également compliqué, car il existe plusieurs termes pour évoquer la fortune individuelle, souvent utilisés à tort de manière interchangeable alors qu'ils ont des définitions distinctes. En effet, d'après le petit Robert<sup>25</sup>, le patrimoine représente les biens de famille, la fortune un ensemble important de biens individuels, et les revenus ce qui revient à quelqu'un comme rémunération du travail ou fruit du capital. Ce dernier terme, le capital, défini à la fois une somme d'argent constituant l'élément principal d'une dette et rapportant des intérêts, ainsi que le patrimoine possédé par un individu.

Ce flou autour de la définition de la richesse est parfois utilisé et entretenu par les différents acteurs du débat. Les partis politiques de gauche ont ainsi tendance à avoir un critère de richesse inférieur à celui proposé par les partis de droite. Pour des acteurs provenant d'associations comme Oxfam, la richesse est souvent définie à partir de sommes qui paraissent exorbitantes pour la majorité des Français, au-delà du million d'euros par exemple. Cela permet généralement une forme de consensus pour qualifier de « riche » un individu.

Ces divergences sémantiques sont également indissociables des divergences d'opinions. En effet, de manière un peu caricaturale, une philosophie portée historiquement par la droite érige la richesse en un accomplissement individuel, représentant un exemple à suivre, invoquant des notions de « méritocratie » et d'« ascenseur social », tandis que la gauche met d'avantage l'accent sur les conjectures sociales aboutissant à la richesse, notamment la reproduction sociale et les difficultés à élever son niveau de vie

<sup>22</sup> Jean-Luc Mounier. 2022. « Manifestation à Paris contre la vie chère : "Taxer les riches, ce serait déjà pas mal" ». *France 24*.

<sup>23</sup> « À quel niveau se situent les seuils de richesse selon le type de famille ? Observatoire des inégalités

<sup>24</sup> « Article 885 A — Code général des impôts - Légifrance ».

<sup>25</sup> Anon. 2024. « Dictionnaire Le Petit Robert de la langue française ». *Le Robert*

lorsque l'on ne part pas d'une position déjà favorable au sein de la société.

Cette vision justifie des mesures plus redistributives. Lors de l'entretien que nous avons réalisé avec Layla Yakoub, salariée de l'ONG Oxfam, elle s'exprime ainsi sur l'héritage :

« Ce n'est pas normal d'hériter de 13 millions d'euros ».<sup>26</sup>

Il est ainsi nécessaire d'objectiver le plus possible la notion de richesse, ne serait-ce que pour évaluer les politiques économiques. C'est un défi que relève certains acteurs, notamment gouvernementaux et académiques. Des chercheurs de l'Institut des Politiques Publiques, organisme de recherche créée par Paris School of Economics, ont ainsi créé la notion de « revenu économique » des ménages, défini comme la somme de leurs revenus imposables et des revenus distribués par les entreprises contrôlées par le foyer fiscal, afin d'évaluer l'impact de la suppression de l'ISF sur le tissu productif français.<sup>27</sup>

De nombreuses conséquences pratiques font suite à la difficulté à définir la richesse. Elle rend en effet très difficile la catégorisation des individus, que ce soit par eux-mêmes ou par les autres, ce qui peut induire une mésinterprétation des discours politiques. Certaines personnes se considérant riches se penseront impactées par une hausse d'impôts, alors que seule une infime partie de la population est concernée. C'est ce que nous dit Layla Yakoub dans son entretien :

« La confusion entre mieux taxer les ultras riches et ne pas s'acharner sur tout un chacun est assez répandue [...] notamment à travers les discours très dogmatiques [...] comme Bruno Lemaire qui dit beaucoup : « surtout pas augmenter les impôts. » [...] Mais quand il dit ça, il parle des impôts des plus riches [...] cette confusion [...] impacte le consentement à l'impôt, parce que les gens se disent : « Mais attendez, moi, ça n'a pas tant baissé que ça. » [...] Pour nous, il y a une vraie question de « déconfusionner » ce truc [...] casser ce mécanisme-là. »<sup>28</sup>

Une autre conséquence relève de l'imposition des individus possédant des biens immobiliers de grande valeur mais peu de liquidités, qui peuvent être considérés riches alors qu'ils rencontrent des difficultés financières au quotidien. Certains fermiers résidents sur l'île de Ré ont en ainsi vu la valeur de leurs habitations exploser par suite de l'augmentation du tourisme sur l'île, alors que leurs revenus sont restés faibles. Ils ont été soumis à des taxes sur la fortune immobilière.<sup>29</sup>

Enfin, les montages fiscaux et la gestion sophistiquée de leur fortune par les plus riches ajoutent une couche de complexité à l'évaluation et au contrôle fiscal de leur richesse.

### ■ Taxation de la richesse en France, un bref historique des débats autour de l'ISF

Après avoir présenté les problématiques liées à la définition de la richesse, nous pouvons nous intéresser plus précisément à sa taxation en France, et notamment à la taxation des grandes fortunes.

Après une forte accumulation et concentration de la richesse privée jusque dans les années 1940, la fin de la Deuxième Guerre Mondiale est propice à l'établissement d'une taxation de la fortune.<sup>30</sup> En effet, il y a un besoin urgent de ressources pour reconstruire ce qui a été détruit, et également une volonté de taxer des bénéfices réalisés grâce à la guerre. Paul Louis<sup>31</sup>, chercheur en sociologie, ajoute que le patronat avait perdu beaucoup d'influence à cette période : « Par exemple dans l'après seconde guerre mondiale, la participation à Vichy a fait mal au patronat. Ils étaient en position un peu dominés »<sup>32</sup>. Ainsi, cette conjoncture aboutit à l'instauration de l'impôt de solidarité nationale.

<sup>26</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec Layla Yakoub

<sup>27</sup> Laurent Bach, Antoine Bozio, Arthur Guillouzoic, et Clément Malgouyres. 2023. « Quels impôts les milliardaires paient-ils ? » Rapport n°92. Institut des Politiques Publiques.

<sup>28</sup> Extrait issu de l'entretien réalisé avec Layla Yakoub

<sup>29</sup> Herlin-Giret, Camille. « Les contournements discrets de l'impôt : Comment les redevables de l'ISF s'arrangent avec le droit ». *Sociétés contemporaines*

<sup>30</sup> Entretien avec Paul Louis

<sup>31</sup> Prénom et nom d'emprunt

<sup>32</sup> Entretien avec Paul Louis

Camille Herlin-Giret, chercheuse au CNRS, nous renseigne sur l'évolution des débats autour de cet impôt dans « L'état et la richesse : Redéfinir l'impôt sur la fortune pour sauver le capital », publié dans *Gouvernement et action publique* en 2017<sup>33</sup>.

Elle explique que, dans les années 1970, des discussions permettent de faire émerger un consensus entre la droite et la gauche sur la nécessité de créer un impôt sur la fortune. L'argument principal présentait la taxation comme un moyen d'évaluer les grandes fortunes françaises. Cela aboutit en 1982 à l'impôt sur les Grandes Fortunes (IGF), mis en place durant la présidence de François Mitterrand. Cet impôt progressif au taux maximal de 1,5% touchait les personnes ayant un patrimoine supérieur à 1 million d'euros (trois millions de FRF), en excluant les biens professionnels jusqu'à la limite de 800 000 euros (2 200 000 FRF).

L'abrogation de cet impôt est un bel exemple d'interaction entre les acteurs historiques de la taxation de la richesse. En effet, en 1986, par suite de pressions du patronat représenté notamment par le Conseil National du Patronat Français, présidé par Yvon Gattaz, le gouvernement de Jacques Chirac met fin à l'IGF. Alain Juppé, alors ministre délégué au budget, reconnaît quelques années plus tard :

« On a eu tort de supprimer l'IGF. On a été prisonnier du lobby patronal [...] Yvon Gattaz nous avait promis 400 000 emplois si nous suivions les propositions du Conseil national du patronat français ». <sup>34</sup>

Puis, en 1988, avec la dynamique suivant la réélection de Mitterrand et la présence d'un gouvernement présidé par le premier ministre socialiste Michel Rocard, l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), est créé.

Cet impôt est très proche de l'IGF, s'appliquant uniquement aux particuliers, avec un taux maximal similaire et un seuil de patrimoine fixé à 5 millions de francs, incluant les biens professionnels. Les débats entre partis politiques ont alors abouti à une doctrine distinguant les « grandes fortunes » individuelles, considérées comme taxables, et le « capital » des entreprises, qui devrait être protégé de l'impôt pour des raisons économiques. Cette séparation conduit

progressivement à l'exclusion des biens professionnels de l'assiette de l'ISF, affectant la distribution des recettes fiscales. Les réformes successives ont souvent visé à alléger la charge fiscale sur les grandes fortunes, en augmentant les seuils et en réduisant les taux marginaux.

Finalement, comme promis lors de sa promesse électorale en 2017, Emmanuel Macron supprime l'ISF dès 2018 pour le remplacer par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), un impôt similaire, mais dont l'assiette se limite à la fortune immobilière. Cet allègement fiscal pour les plus grandes fortunes, porté par des économistes libéraux comme Arthur Laffer<sup>35</sup>, se justifie par la volonté de favoriser l'essor économique en suivant la doctrine libérale selon laquelle la taxation freine de dynamisme économique. Cette idée est très ancienne, Jean-Baptiste Say exprimait en effet au XIX<sup>ème</sup> siècle qu' « un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte »<sup>36</sup>.

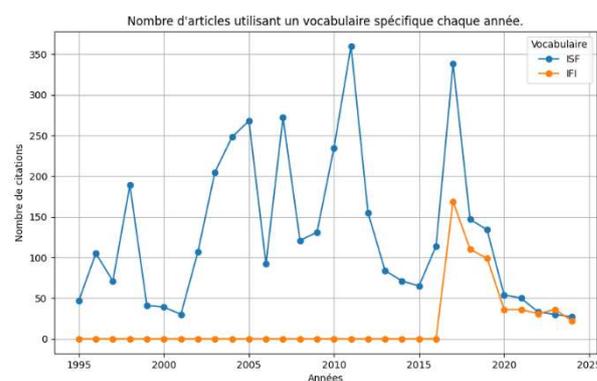


Figure 3 - Evolution de l'utilisation des mots ISF et IFI au sein du corpus.

<sup>33</sup> Herlin-Giret, Camille. 2017. « L'état et la richesse : redéfinir l'impôt sur la fortune pour sauver le capital ». *Gouvernement et action publique*

<sup>34</sup> Pierre Favier et Michel Martin-Roland. s. d. *La décennie Mitterrand - Les déchirements (1992 - 1995)*. Seuil.

<sup>35</sup> Laffer, Arthur. s. d. *The Laffer Curve: Past, Present, and Future*. The Heritage Foundation.

<sup>36</sup> Philippe Simonnot. 1998. *39 leçons d'économie contemporaine*. Folio. Gallimard.

## ▪ Débats actuels autour de la taxation de la richesse

La suppression de l'ISF suscite encore aujourd'hui de nombreux débats. En effet, l'ISF constituait un apport important de revenus pour l'Etat (1.5% des revenus publiques en 2008)<sup>37</sup>, ce qui permettait une redistribution des richesses. Or, l'accumulation de cadeaux fiscaux depuis 2017, permettant une optimisation fiscale légale, ont conduit comme le montrent les travaux de l'Observatoire Européen de la fiscalité à une situation où les 0.001% des Français les plus riches sont sujets à des taux de taxation largement inférieurs au reste de la population<sup>38</sup>.

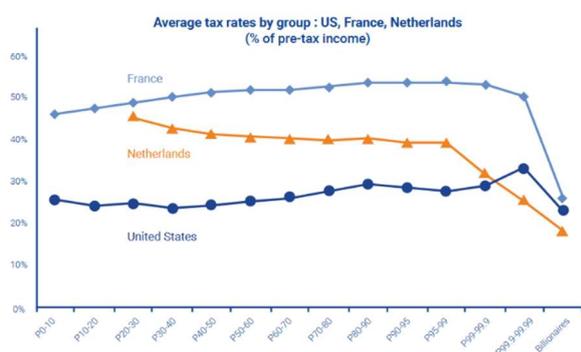


Figure 4 - Taux d'imposition moyen en pourcent du revenu avant taxe aux Etats-Unis, en France et aux Pays-Bas (Source : EU Tax Observatory)

Entre holdings, emprunts et remboursements, l'évasion fiscale et les paradis fiscaux exacerbent les problèmes de transparence dans la déclaration des patrimoines, et des montages financiers complexes permettraient aux milliardaires de payer proportionnellement moins d'impôts que le reste de la population. Comme l'affirme Quentin Parrinello, directeur de politiques à l'Observatoire Européen de la fiscalité, « l'ISF touchait les millionnaires, pas les milliardaires »<sup>39</sup>. Il ajoute même que « la France est un paradis fiscal pour milliardaires »<sup>40</sup>. Ainsi, la figure 3 démontre que bien que les taux marginaux d'imposition soient élevés en France comparés à d'autres pays, la part la plus favorisée de la population y échappe, bénéficiant d'un traitement particulier.

Cela suscite de fortes réactions. G. Hannezo, membre de Terra-Nova, think tank progressiste, nous explique ainsi :

« L'anomalie c'est que les très riches payent moins d'impôts. La source de cette anomalie pourrait être que l'on taxe moins les revenus des capitaux que ceux du travail. Or, une égalité de taxation entre les revenus du travail et celui du capital n'a jamais existé en France et dans le monde ».<sup>41</sup>

Cette citation illustre une autre accusation de la gauche par rapport au système de taxation actuelle. Les revenus du travail sont communs à une grande partie de la population active, sans discrimination entre riches et pauvres. A ces revenus résultants d'une activité s'opposent les revenus du patrimoine, concentrés chez les personnes les plus aisées. Ceux avec un fort patrimoine peuvent ainsi se dispenser de travailler et vivre uniquement de leurs rentes. Ainsi, face à l'argument opposé à une forte taxation de la richesse comme fruit d'un travail acharné, qui serait donc « mérité » par les riches, beaucoup d'acteurs, politiques, syndicats ou ONG militent pour taxer plus le patrimoine au détriment des revenus du travail. R. Pradeau, porte-parole de l'association altermondialiste ATTAC, va jusqu'à mobiliser la notion de lutte des classes et de privilèges pour décrire la situation, bien qu'il nuance en ajoutant que cette notion est une simplification :

« Je crois vraiment qu'on a des personnes qui vivent cette lutte des classes, qui se considèrent comme vraiment étant une élite privilégiée qui s'organise pour défendre ses privilèges »<sup>42</sup>

Ainsi, de nombreux acteurs de gauche accusent l'idéologie libérale promue par Emmanuel Macron et Bruno Lemaire de se traduire par des avantages fiscaux pour les plus riches. Certains chiffres semblent le confirmer : selon une étude de l'Institut des Politiques Publiques, sous la présidence d'E. Macron, les 1% des plus riches ont vu leur niveau de vie augmenter de 2.8% alors que les 5% des ménages les plus modestes ont perdu 0.5% de pouvoir d'achat<sup>43</sup>

<sup>37</sup> Anon. 2020. « Tableaux Statistiques de la Direction Générale des Finances Publiques ». [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr).

<sup>38</sup> Annette Alstadsæter, Sarah Godar, Panayiotis Nicolaidis, et Gabriel Zucman. s. d. « Global Tax Evasion Report 2024 ». EU TAX Observatory.

<sup>39</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec Quentin Parrinello

<sup>40</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec Quentin Parrinello

<sup>41</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec Guillaume Hannezo

<sup>42</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec Raphaël Pradeau

<sup>43</sup> Oxfam France. 2024. « Manifeste fiscal, juste vert et féministe ». Oxfam France.

Cette notion de privilèges donnés aux plus riches au détriment des pauvres a participé à faire émerger une colère populaire ces dernières années, matérialisée notamment par le mouvement des gilets jaunes.

Face à cela, quatre rapports commissionnés lors de la présidence de Macron ont été réalisés<sup>44</sup> afin de déterminer les conséquences économiques et sociales de l'abrogation de l'ISF. Aucun n'a conclu de manière favorable et certaine quant aux effets positifs sur l'économie de cet allègement des prélèvements pour les plus riches.

Pourtant, défendue notamment par le patronat, la doctrine libérale opposée à une forte imposition de la richesse est toujours très présente au sein de la politique française, reprise par des personnalités de droite, mais également une partie des électeurs.<sup>45</sup>

A l'inverse, lors des élections législatives de 2024, la gauche s'est appuyée sur des théories émergentes d'économistes comme Gabriel Zucman, qui prône une taxation plus forte des plus riches. Des associations d'activistes comme ATTAC se placent eux aussi contre l'idéologie néo-libérale. Raphaël Pradeau soutient ainsi :

« Les études montrent que ces bénéfices [liés aux réformes fiscales de E. Macron] sont anecdotiques, voire inexistantes, ce qui soulève des doutes sur la pertinence de ces choix politiques »<sup>46</sup>.

Ce dernier explique également que la gauche ne cherche pas à remettre en place l'ISF, qui était imparfait car il offrait trop de niches fiscales, mais plutôt à trouver de nouvelles formes d'imposition des plus riches, à l'échelle nationale et internationale, comme l'exit tax ou l'ISF climatique, des exemples que nous aurons l'occasion de développer dans ce rapport.

## ■ Entre riches et ultra-riches, un changement de paradigme et d'enjeux

Comme expliqué dans la partie précédente, notamment avec la figure 3, tous les « riches » ne sont pas imposés de la même manière, les plus fortunés semblent échapper à l'impôt.

Cet état de fait a abouti à l'introduction des termes synonymes « ultra-riches » et « super-riches » permettant d'enlever une part d'ambiguïté dans la définition de la richesse. La figure 4 illustre l'apparition récente de ces termes. Des militants ainsi que des experts, comme Layla Yakoub, s'en servent pour affiner les débats autour des politiques fiscales, pour mieux cibler les plus fortunés et faire accepter l'impôt.

« Bon ça peut paraître un peu artificiel ces superlatifs et tout, mais ça a vraiment cette fonction de signifier, de montrer aux gens que ce n'est pas d'une personne lambda qui a juste un peu plus d'argent que ses voisins dont on parle. Et qu'on ne parle pas de la plupart des gens, et qu'on parle vraiment de choses qui sont des niveaux de richesse qui sont assez extrêmes et anormaux, qui sortent de la norme. Donc là où on met ensuite la frontière précise, ça va dépendre du coup, des cas. »<sup>47</sup>

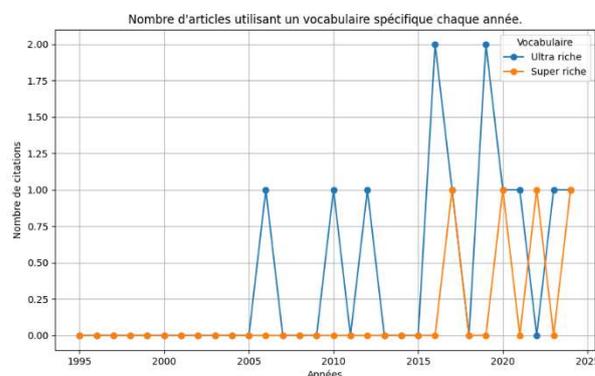


Figure 5- Evolution de l'utilisation des mots Ultra-riches et Super-riches au sein du corpus.

A la lumière de cette différenciation, de nombreux acteurs cherchent à dépasser l'opposition idéologique droite-gauche pour former un consensus sur la nécessité de taxer à minima les ultras-riches. En effet, cette nécessité a été pointée par de nombreux

<sup>44</sup> Fotso Ruben, et Cédric Audenis. s. d. *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Rapport final*. France Stratégie.

<sup>45</sup> Entretien avec Paul Louis

<sup>46</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec Raphaël Pradeau

<sup>47</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec Layla Yakoub

économistes, sur l'échelle internationale notamment. On peut citer par exemple l'intervention du club de Madrid, un think tank regroupant des personnalités de pays démocratiques, qui a rédigé une lettre enjoignant les leaders du G20 à adopter un taux d'imposition international minimal de 2% de la richesse pour les milliardaires. Cette proposition théorisée par G. Zucman est soutenue par Lula, le président du Brésil affecté à la présidence du G20 pour 2024<sup>48</sup>. Que ce soit à l'échelle mondiale ou en France, les recettes économiques d'un impôt plus soutenu sur les milliardaires seraient très fortes. Ainsi, d'après le rapport Global Tax Evasion Report 2024<sup>49</sup> de l'Observatoire des taxes européen, en cas d'application d'une taxation minimum de 2% pour les milliardaires, les recettes additionnelles en Europe seraient de 40 milliards de dollars, pour un total de 213 milliards de dollars à l'échelle du monde entier.

Cependant, ces prises de positions s'opposent à une doxa très présente, décrivant la France comme un pays

croulant sous les taxes. La France est souvent décrite, à la fois par la presse nationale<sup>50</sup>, étrangère<sup>51</sup> et par ses concitoyens français comme un des pays où le niveau d'impôt est le plus élevé des pays de l'OCDE. Dans un de ses articles, Paul Louis explique par exemple que « Une écrasante majorité (88 %) de contribuables est tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec la phrase « la France est un pays où l'on paye trop de charges et trop d'impôts » ».

Cette idée est défendue notamment par le patronat, qui met en garde contre la fuite des milliardaires en cas de taxation des ultra-riches.

Ainsi, ces dernières considérations nous montrent que l'opposition entre « riches » et « ultra-riches » est importante pour traiter finement les questions de taxation de la richesse. Elles montrent également que cette ambiguïté entre « riche » et « super-riche » se retrouve dans la presse et dans les débats politiques.

La notion de richesse, à la fois difficile à définir et à quantifier, constitue un point de tension majeur dans le débat fiscal, reflétant des divergences idéologiques et politiques. La difficulté à catégoriser les individus complique les discours publics et les politiques fiscales.

Finalement, cette complexité met en lumière la nécessité de clarifier les termes et les critères de richesse pour proposer des réformes fiscales justes et efficaces. Cela passe notamment par l'introduction de la distinction entre riches et ultra-riches, ces derniers bénéficiant aujourd'hui de taux d'imposition très faibles. Cette distinction amène une nouvelle dimension à la problématique de taxation de la richesse des particuliers.

<sup>48</sup> Anon. 2020. « Message from Club de Madrid to the Special G20 Leaders' Summit on the COVID-19 Pandemic ». *Club de Madrid*.

<sup>49</sup> Annette Alstadsæter, Sarah Godar, Panayiotis Nicolaidis, et Gabriel Zucman. s. d. « *Global Tax Evasion Report 2024* ». EU TAX Observatory.

<sup>50</sup> P.D. 2023. « La France, championne du monde des impôts ». *Le Point*.

<sup>51</sup> Anon. s. d. « 'Everyone will feel some pain': growth perils of French budget ». *Financial Times*.

## ■ Qu'est-ce que la justice fiscale et peut-elle permettre de rendre la taxation des riches justifiable ?

Nombreux sont les articles et les interventions associant la fiscalité au concept de « justice ». De l'analyse d'articles de presse issus d'Europresse, suivant la méthode détaillée en Annexe I, il en ressort tout d'abord que le terme « justice fiscale » apparaît très tôt, présent dans la presse dès les années 1995, avec un nombre d'occurrences par an parfois supérieur à celui de « justice sociale », pourtant moins restrictif.

Il se dégage également une corrélation positive entre l'utilisation des termes « justice sociale », « justice fiscale » et « égalité », avec notamment deux pics, l'un en 2011, année correspondant à la présentation d'un plan de rigueur de 11 milliards d'euros par le gouvernement Fillon, à la suite de l'aggravation de la crise économique de 2008 et à la baisse de la croissance, l'autre, en 2019 année, marquée par la crise des gilets jaunes. Cela ancre la notion de « justice fiscale » dans celle de « justice sociale », parfois confondues dans les textes étudiés.

La justice sociale doit s'entendre comme l'égalité des droits et la possibilité pour tous, sans discrimination, de bénéficier du progrès économique et social<sup>52</sup>. La notion de « justice fiscale » sera détaillée dans le paragraphe suivant.

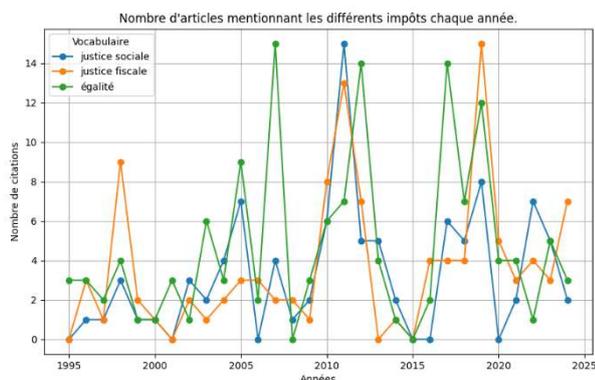


Figure 6 - Evolution de l'utilisation des mots « justice sociale », « justice fiscale », « égalité ».

### ■ Définition de la justice fiscale

Comme vu à la figure précédente, nombreux sont les articles et les interventions associant la fiscalité au concept de « justice ». Cependant, la notion de « justice fiscale » varie d'un individu à l'autre, d'une époque à une autre, en fonction du sens politique, juridique, économique ou moral qu'il cherche à lui associer<sup>53</sup>.

Certains, à l'instar de l'économiste Edgard Allix (1874-1938), se reposent sur les distinctions entre les différents mécanismes de prélèvement (entre impôts directs et impôts indirects et celles entre impôts proportionnels et ceux à taux progressif) pour définir ce concept. Ainsi, l'académicien se déclare en faveur des impôts directs et progressifs « du moment que chacun paie en proportion de ses facultés, la justice fiscale est satisfaite »<sup>54</sup> et contre l'impôt indirect « la justice impartiale est satisfaite quand les fortunes contribuent toutes dans la même proportion »<sup>55</sup>.

Ces positions, bien que prises en 1907 sont toujours d'actualité et constituent un des chevaux de bataille du Nouveau Front Populaire. Dans son programme présenté pour les élections législatives de juin 2024, la coalition des partis de gauche souhaite rétablir les quatorze tranches du barème de l'impôt sur le revenu, comme en 1983, contre les cinq tranches que l'on connaît aujourd'hui<sup>56</sup>. A ce sujet, le porte-parole d'ATTAC pense :

« Qu'il faut arriver à un système où ce sont les impôts progressifs qui rapportent plus, alors qu'aujourd'hui c'est l'inverse : la TVA est un impôt dégressif, c'est elle qui rapporte le plus et l'impôt sur le revenu, on n'a pas cessé de l'affaiblir. »

<sup>52</sup> Anon. s. d. « Journée mondiale de la justice sociale ». *United Nations*.

<sup>53</sup> Bonneville François. 2017. « Réflexions sur la notion de justice fiscale ». *Gestion & Finances Publiques*

<sup>54</sup> Edgard Allix. 1907. *Traité élémentaire de science des finances et de législation financière française*. Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence Arthur Rousseau. p.323

<sup>56</sup> Nouveau Front Populaire. s. d. « *Contrat de Législature* ».

Il fait ainsi référence à l'augmentation de 25% à 370% entre 2000 et 2019<sup>57</sup> des recettes de la TVA et de la CSG (impôts indirects et proportionnels) face à la diminution des recettes liées à l'impôt sur le revenu. La TVA est bien un impôt proportionnel, c'est-à-dire que le taux reste le même quelle que soit la valeur de la base d'imposition. Dégressif doit s'entendre comme le fait que cet impôt pèse plus lourd dans le budget d'un foyer modeste que d'un foyer plus aisé. Pour Philippe Crevel, fondateur du Cercle de l'Épargne<sup>58</sup>, cela n'a rien d'injuste car ceux qui contribuent davantage à cet impôt en volume sont ceux qui consomment le plus, c'est-à-dire les personnes les plus aisées.

De son côté, Le Petit Larousse définit la justice fiscale comme « *un principe moral qui exige le respect du droit et de l'équité dans les impôts* », mettant davantage en avant des principes moraux, liés aux théories de redistribution et de réduction des inégalités. L'organisation Oxfam semble préférer cet angle d'approche, comme en témoigne le nom de leurs trois pôles de plaidoyer en France : « inégalités climatiques », « solidarité internationale » et « justice fiscale et inégalité »<sup>59</sup>. Ainsi, pour l'association, la justice fiscale consiste à assurer une redistribution des revenus par l'intermédiaire des impôts.

Enfin, d'autres auteurs cherchent à inscrire la notion de Justice fiscale dans un cadre plus général. Dans son ouvrage *Sociologie juridique*, Jean Carbonnier (1908-2003) affirme<sup>60</sup> :

« En matière fiscale, les gouvernements font appel à la morale, au mythe de la justice, de la volonté nationale. Le concept de justice fiscale a évolué. [...] Mais que signifie le mot "justice" ? S'agit-il de justice individuelle ou de justice collective ? Longtemps, l'impôt juste était celui qui l'était pour le contribuable individuel appelé à le subir. Plus récemment, on en est venu à une idée collective de la justice fiscale. La fiscalité serait juste en se réalisant par catégories de contribuables, ce qui introduit une espèce de responsabilité collective entre les contribuables individuels appartenant à la même catégorie ».

Cette vision actualisée de la justice fiscale se reflète ne serait-ce que dans le sujet abordé dans ce document, le titre même de « Taxer les riches », que l'on retrouve dans de nombreux articles, envisage les impôts par le biais de catégories de population. D'après l'International Social Survey Programme, dans toutes les démocraties occidentales, environ les trois quarts des sondés adhèrent à l'idée que les ménages à hauts revenus devraient payer une part plus importante de leur revenu au titre des prélèvements, la proportion allant de 71 % pour l'Australie à 87 % pour l'Allemagne<sup>61</sup>.

Les différents acteurs semblent finalement considérer la fiscalité et la justice de manière assez manichéenne : chaque mesure est soit injuste pour l'un, soit absolument nécessaire pour un système fiscal juste. Mais la fiscalité doit-elle être juste, et peut-on ou doit-on même vouloir lutter contre les inégalités pour plus de justice ? Ce n'est pas l'avis de Philippe Crevel, qui considère au contraire que les taxes et les impôts n'ont pas pour vocation de permettre une forme de justice, dans le sens réduction d'inégalités, mais plutôt de contribuer au budget de l'Etat. C'est ensuite à l'Etat de redistribuer et d'allouer ce budget afin de participer à une justice sociale.

« Les actions de réduction des inégalités sont pour moi plus du domaine de l'action publique. Donc des dépenses publiques ».

Ainsi, si la justice fiscale est souvent utilisée comme argument pour les débats autour de l'imposition, sa définition est loin d'être un consensus parmi les acteurs. Deux visions s'opposent dans les grandes lignes.

### ■ D'un côté, une demande pour un système fiscal plus proportionnel en France

Oxfam et ATTAC dénoncent un système fiscal actuel pas assez progressif, et même régressif pour les ultra-riches (0.01% des plus riches). Ces derniers s'appuient, entre autres, sur les travaux réalisés par l'UE Tax Observatory et présentés à la partie précédente.

Selon ces deux ONG, la fiscalité doit être entendue comme une manière de réduire les inégalités

<sup>57</sup> Oxfam France. 2024. « *Manifeste fiscal, juste vert et féministe* ». Oxfam France.

<sup>58</sup> Le Cercle de l'Épargne est un think tank dédié à l'épargne, la retraite et à la prévoyance. Le Cercle étudie les évolutions de la législation concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il analyse, les besoins et les attentes des Français en la matière.

<sup>59</sup> Entretien réalisé avec Layla Yakoub

<sup>60</sup> Bonneville, François. 2017. « Réflexions sur la notion de justice fiscale ». *Gestion & Finances Publiques*

<sup>61</sup> Bernard, Kevin, et Alexis Spire. 2019. « Les déterminants sociaux du sentiment d'injustice fiscale ». *Revue de l'OFCE*

économiques, ce qu'elle ne fait pas assez aujourd'hui. La chargée plaidoyer justice fiscale de Oxfam affirme que :

« Les mécanismes actuels permettent aux plus riches de se dérober en partie à leurs responsabilités fiscales, au détriment des classes les moins favorisées »<sup>62</sup>.

Selon une étude de la Fight Inequality Alliance, citée par Oxfam dans une de ses récentes études<sup>63</sup>, un prélèvement de 2 % par an pour les millionnaires et de 5 % par an pour les milliardaires, à l'échelle mondiale, pourrait générer 2 520 milliards de dollars par an - « de quoi sortir 2,3 milliards de personnes de la pauvreté, fabriquer suffisamment de vaccins pour le monde entier ou encore fournir des soins de santé et une protection sociale à tous les habitants des pays à revenu faible ou intermédiaire », assure Oxfam. D'autres mécanismes de réformes fiscales possibles seront détaillés dans la partie suivante.

### ■ De l'autre côté, l'idée de « justes inégalités »

Dans une interview croisée accordée à l'Actu<sup>64</sup>, Philippe Crevel et Léo Charles, maître de conférences en Économie à Rennes 2 et membre des Economistes Atterrés<sup>65</sup> rappellent que la fiscalité bénéficie avant tout aux plus modestes, et qu'elle est donc bien redistributive. En effet, en France, « le revenu moyen brut des 10% des individus les plus aisés est 13 fois supérieur à celui des 10% les plus modestes. Grâce à la redistribution et aux services publics, ce rapport n'est plus que de trois. » indique Léo Charles.

De son côté, Philippe Crevel argumente que les inégalités sont inhérentes à une société et qu'il faut en accepter dans une certaine mesure. La France, de son côté atteint ses objectifs, étant donné de que « pour les 10 % des Français les plus pauvres, les aides représentent plus de deux tiers de leurs revenus ».

« Est-ce que l'injustice n'est pas partie intégrante d'une société en tant que tel ? Et

qu'il faut de toute façon, accepter une certaine dose d'inégalité. [...] Que la chasser de toute façon entraîne son retour, par d'autres moyens. »

Accepter les inégalités, c'est aussi reconnaître les hiérarchies sociales acquises par le mérite des citoyens les plus actifs. Pour le militant de chez ATTAC, la méritocratie est un « fantasme », en particulier chez les personnes contre un impôt renforcé pour les ultra-riches et pourtant non concernées par ce dernier.

« Je pense qu'il y a une espèce de fantasme. Bon, là, c'est une hypothèse, hein, ce n'est pas quelque chose qui est documenté, mais je pense qu'il y a une espèce de fantasme chez beaucoup de gens : « Je ne suis pas millionnaire, mais j'aimerais bien l'être. Et si je l'étais, ça serait grâce à mon travail, grâce à mon mérite, et je ne voudrais pas que l'État me prélève trop dessus ». [...] Ce qui est d'ailleurs très étonnant, parce qu'il y a des études qui montrent qu'en France, 80% des milliardaires sont des héritiers de leur fortune, donc la part du mérite là-dedans est très faible. »

Ainsi, il semblerait que le débat porte en grande partie sur le niveau d'inégalité qu'une société peut tolérer et aux moyens que l'Etat se donne pour l'atteindre. Pour l'UE Tax Observatory, fixer ce seuil relève du débat politique et ne doit en aucun cas être confié aux experts<sup>66</sup>. Quentin Parrinello, chercheur au sein de l'Insitut, nous l'a confirmé lors de notre entretien.

### ■ Une autre dimension de la justice fiscale, la justice climatique

La notion de justice climatique, née au début des années 2000<sup>67</sup>, a été largement utilisée pour désigner « la responsabilité historique inégale que les pays et les communautés portent entre eux pour ce qui concerne la crise climatique ». Elle évoque que les pays, les industries, les affaires et les personnes qui sont devenus riches en émettant de grandes quantités de gaz à effet

<sup>62</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec Layla Yakoub

<sup>63</sup> Oxfam France. 2024. « Manifeste fiscal, juste vert et féministe ». Oxfam France.

<sup>64</sup> Raphaël Lardeur. 2024. « Interview. FACE À FACE. Impôts : qui sont les grands gagnants et les grands perdants du système fiscal actuel ? » actu.fr.

<sup>65</sup> Le collectif « Economistes Atterrés » a été créé en 2010 pour proposer des alternatives aux politiques d'austérité. Il regroupe des

chercheurs, des universitaires et des experts en économie opposés à l'orthodoxie néo-libérale.

<sup>66</sup> Entretien réalisé avec Quentin Parrinello

<sup>67</sup> Moïse Tsayem Demaze et Claire Philippe. 2022. « Repères et caractéristiques épistémiques de la justice climatique ». *Natures Sciences Sociétés*

de serre ont la responsabilité d'aider ceux touchés par le changement climatique, notamment les pays et les communautés les plus vulnérables, qui sont souvent ceux ayant participé le moins à la crise<sup>68</sup>.

Selon les travaux de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)<sup>69</sup>, organisme indépendant de recherche, l'empreinte carbone associée à la consommation et au mode de vie des 10% des ménages les plus riches est au moins 3 fois supérieure à celle des 10% des ménages les plus pauvres. Celle associée au patrimoine financier explose pour les 1% des ménages les plus riches, ces derniers choisissant d'investir dans des activités économiques plus ou moins productrices d'émissions de gaz à effet de serre. Ainsi,

« Il apparaît ainsi que le patrimoine financier moyen des 1% des ménages avec les plus hauts revenus émet 66 fois plus de GES [gaz à effet de serre] que celui des 10% des ménages avec les revenus les plus faibles »<sup>70</sup>.

Devant ce constat, GreenPeace, Oxfam et ATTAC affirment que réformer la fiscalité des plus fortunés ne se limite pas à un enjeu de justice économique, mais répond aussi à une logique écologique, en responsabilisant les pollueurs majeurs. En effet, les trois associations déplorent que la fiscalité écologique soit aujourd'hui largement limitée à la taxe carbone sur la consommation des individus. Une taxe a mauvaise presse après que le mouvement des gilets jaunes a pointé son caractère injuste : elle pèse proportionnellement plus sur les plus précaires qui dédient une part plus importante de leurs revenus à la consommation et peut contraindre certains consommateurs à payer plus cher, faute d'alternatives accessibles. Il serait ainsi urgent de changer de paradigme et « d'appauvrir les milliardaires parce qu'ils sont en train de détruire la planète avec leur mode de vie », comme le souligne un membre du collectif ATTAC.

Pour se faire, GreenPeace France propose de renforcer l'effort contributif des ménages les plus aisés par la création d'un ISF climatique dérivé de l'ISF en vigueur

jusqu'en 2017<sup>71</sup>. Cet ISF climatique verrait son barème renforcé et serait pondéré en fonction non seulement du volume d'avoirs financiers détenus par le ménage imposé, mais également de l'empreinte carbone de ces mêmes actifs

« [Il] permettrait de répondre au besoin de recettes budgétaires, nécessaire pour accompagner les Français-es dans la transition écologique et les protéger face aux conséquences du réchauffement climatique, ou au besoin de justice environnementale, nécessaire pour embarquer la population dans des efforts de sobriété. »<sup>72</sup>

Cependant, il est possible de se questionner sur la faisabilité technique d'une telle réforme, l'empreinte carbone du patrimoine financier n'étant qu'une approximation indirecte des émissions de dioxyde de carbone, celle-ci peut mener à une fiscalité arbitraire.

De son côté, Oxfam plaide également pour une fiscalité écologique visant les comportements les plus polluants comme le malus auto<sup>73</sup>. Déjà en place depuis plusieurs années, il concerne les voitures à la consommation au litre les plus polluantes. Selon le Réseau Action Climat, le malus auto est encore trop limité : seul un tiers des voitures neuves ont été soumises à un malus, et seuls 5% avaient un montant de malus supérieur à 1000€. L'essor de voitures de plus en plus lourdes comme les SUV fait monter la consommation de carburant : les SUV représentent désormais 38% des ventes contre moins de 10% il y a 10 ans.

Ce type de mécanismes pourrait s'appliquer également aux biens de luxe polluants et symboles d'extrême richesse tels que les jets privés ou les yachts, aujourd'hui non couverts par l'IFI. De telles taxations se distinguent par leur volonté d'internaliser les externalités environnementales des ménages les plus aisés et s'alignent sur le principe juridique et économique du pollueur-payeur, régie par l'article L. 110-1 du Code de l'Environnement, qui indique « les frais résultants des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci sont supportés par le pollueur »<sup>74</sup>.

<sup>68</sup> Anon. 2023. « Le changement climatique est une question de justice – voici pourquoi ». *UNDP Climate Promise*.

<sup>69</sup> Malliet, Paul. 2020. « L'empreinte carbone des ménages français et les effets redistributifs d'une fiscalité carbone aux frontières ». *OFCE Policy Brief*

<sup>70</sup> GreenPeace. 2025. *L'argent sale du capital : pour l'instauration d'un ISF climatique*.

<sup>71</sup> GreenPeace. 2025. *L'argent sale du capital : pour l'instauration d'un ISF climatique*.

<sup>72</sup> GreenPeace. 2025. *L'argent sale du capital : pour l'instauration d'un ISF climatique*.

<sup>73</sup> Oxfam France. « Manifeste fiscal, juste vert et féministe ». Oxfam France, 26 septembre 2024.

<sup>74</sup> Article L110-1 - Code de l'environnement.

Ainsi la notion de « justice fiscale » varie d'un individu à l'autre, d'une époque à une autre, en fonction du sens politique, juridique, économique ou moral qu'il cherche à lui associer. Elle met en lumière des visions contrastées du niveau d'inégalités tolérable dans une société. Certains prônent une fiscalité plus progressive pour renforcer la redistribution, tandis que d'autres insistent sur le rôle premier de l'impôt comme outil de financement de l'État, en insistant sur l'importance de la dépense publique pour corriger les inégalités. En parallèle, le lien croissant entre justice fiscale et justice climatique invite à repenser la fiscalité en fonction des impacts environnementaux, avec des propositions visant à la fois les ménages les plus fortunés et les investissements polluants.

## ■ Face aux défaillances du système fiscal, des propositions de mesures pour assurer l'efficacité de la redistributivité

Si dans la société civile, la définition de justice fiscale ne fait pas consensus, l'Etat français assume la fonction redistributive de l'impôt. En effet, selon le ministère de l'Economie :

« Au fil de son histoire, la France a fait le choix d'un système solidaire de redistribution des richesses favorisant une meilleure équité entre les citoyens. »<sup>75</sup>

Toutefois, des experts soulignent de nombreuses défaillances dans le système fiscal actuel qui mine sa redistributivité. Terra Nova parle même de « *dérèglement des finances publiques très largement dû aux allègements fiscaux consentis par la majorité de centre-droit* »<sup>76</sup>.

Par ailleurs, le rétablissement de l'impôt sur la fortune n'est pas du tout la seule mesure portée par le front de gauche. Voici donc quelques propositions de mesures concrètes par différents acteurs pour un remaniement et une correction de l'imposition individuelle.

### ■ Une révision des niches fiscales pour palier à une inégalité devant l'impôt

Les niches fiscales ont pour objectif primaire d'inciter les gens à effectuer certains investissements considérés comme vertueux par la société. Par exemple, des investissements peuvent être accompagnés de déduction d'impôts, à l'instar de ceux permettant de préserver le patrimoine culturel français. Certaines déductions permettent aussi d'aider des catégories socio-professionnelles spécifiques, avec notamment des réductions d'impôts sur les apprentis. Les quelques 475 niches fiscales existantes à ce jour représentent un coût de 90 milliards d'euros par an pour la France<sup>77</sup>.

Même si toutes ne paraissent pas injustifiées, il apparaît cependant que les niches fiscales profitent beaucoup aux plus riches. D'après Raphaël Pradeau :

« Certaines niches sont justifiées, par exemple, les mesures incitatives pour l'isolation des logements.[...] mais beaucoup de niches fiscales sont utilisées par les plus riches pour échapper à l'impôt ».

En effet, un tiers des niches fiscales concernent l'impôt sur le revenu. Cela exclut ainsi des potentiels bénéficiaires de niches fiscales les personnes ne payant pas d'impôts sur le revenu, soit les populations à plus faibles revenus. De plus, un rapport d'Oxfam cite également l'ex-ministre de l'action et des comptes publics Gérald Darmanin quand il explique que sur les 14 milliards d'euros de niches fiscales dédiées aux particuliers, « les 9 % de contribuables les plus riches captent 7 milliards d'euros »<sup>78</sup>.

C'est également ce qu'Oxfam reproche à l'ancienne ISF dans son *Manifeste fiscal, juste vert et féministe* :

« L'impôt sur la fortune tel qu'il existait avant 2017 n'est en effet pas idéal : avec une multiplication de niches et d'abattement, il permettait souvent aux plus riches parmi les riches de largement diminuer leur contribution. »<sup>79</sup>

L'organisation cite par exemple la niche concernant l'abattement en pourcentage sur la résidence principale, qui permet de retrancher 30% de la valeur de sa résidence principale quel que soit le montant de cette dernière :

« Remplacer cet abattement en pourcentage par une valeur forfaitaire serait une mesure très équitable car elle permettrait de baisser l'imposition des petits propriétaires tout en imposant plus justement les gros. »

<sup>75</sup> « Les impôts pour favoriser la réduction des inégalités ». Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Ministère chargé du Budget et des Comptes Publics.

<sup>76</sup> Fippadict (pseudonyme) et Guillaume Hannezo. 20/09/2024. « Quel rendement peut-on réellement attendre de la taxation des plus fortunés ? » Terra Nova : Le think tank progressiste indépendant.

<sup>77</sup> Oxfam France. 2024. *Manifeste fiscal, juste vert et féministe*. Oxfam France.

<sup>78</sup> Oxfam France. 2024. *Manifeste fiscal, juste vert et féministe*. p.11 Oxfam France.

<sup>79</sup> Oxfam France. 2024. *Manifeste fiscal, juste vert et féministe*. Oxfam France.

Les niches fiscales paraissent ainsi passer pour un mécanisme d'accroissement des inégalités, s'écartant de leur but principal.

Selon Philippe Crevel :

« Les niches fiscales qui justement permettent aux uns et aux autres d'avoir des avantages, sont extrêmement dangereuses. »

Selon Oxfam :

« Il faut donc évaluer et réformer les niches fiscales pour s'assurer qu'elles ciblent correctement les publics cibles, en instaurant des plafonds de ressources pertinents selon l'objectif de chaque dispositif »<sup>80</sup>

Ainsi, la plupart des économistes s'accordent pour dire qu'une révision des niches fiscales est nécessaire, reste à savoir s'ils seront d'accord sur la manière de les remanier.

Néanmoins, cette révision n'est pas si facile, car la création de chaque niche répond à une volonté d'incitation ou encore à une demande de la société civile : les supprimer pourrait donc susciter beaucoup de mécontentement populaire. Philippe Crevel, illustre bien le mécanisme résultant à leur création avec la métaphore suivante :

« Il aurait été peut-être plus simple de nettoyer toutes les niches. Mais le problème de la niche c'est qu'il y a un chien derrière, et qu'on a peur du chien, donc on préfère contourner la niche en mettant un dispositif supplémentaire, ce qui n'accroît pas forcément la transparence du système fiscal en France. »

## ■ L'exit tax contre l'expatriation fiscale

L'exil fiscal, une problématique complexe dans le cadre de la fiscalité internationale, a fait l'objet de nombreuses discussions, notamment en ce qui concerne les taux d'imposition appliqués aux personnes fortunées. L'objectif est de trouver un équilibre, en choisissant des taux suffisamment élevés pour assurer une contribution équitable des riches tout en évitant que ces derniers ne cherchent à se soustraire aux organismes de contrôles des pays en déménageant.

L'argument selon lequel des taux d'imposition élevés inciteraient les grandes fortunes à déplacer leurs patrimoines à l'étranger est d'ailleurs souvent utilisé dans les débats sur la mise en place d'une fiscalité plus lourde. C'est notamment un des arguments avancés par le camp présidentiel à la suite de la réforme de l'ISF. François de Rugy, alors ministre de la transition écologique, déclare en 2019 lors d'un débat avec l'économiste Julia Cagé<sup>81</sup> :

« Il faut arrêter de mentir en disant qu'on a baissé [les recettes de l'ISF] de 5 milliards et demi, en l'occurrence c'est sans doute 3 milliards, mais avec des recettes supplémentaires parce que les gens vont revenir en France »

L'évaluation des politiques publiques menées par France Stratégie semble corroborer la projection de François de Rugy. Depuis 2018, la tendance de la balance entrée/sortie des riches sur le territoire français semble s'être inversée, selon leur étude.

Cependant, ATTAC suggère une autre interprétation à cette inversion, décorrélée de la réforme fiscale : elle pourrait être liée à l'impact du Brexit. Le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne a en effet, modifié la dynamique de la mobilité des individus fortunés, qui ont pu choisir la France comme destination alternative pour y installer leur résidence fiscale.

L'Exit Tax est un dispositif créé afin de dissuader les plus aisés de quitter la France pour un autre pays à la fiscalité plus avantageuse. Elle consiste dans les faits à un impôt s'appliquant lors du changement de résidence fiscale vers un autre pays. En France, cet impôt a été créé en 2011 sous Nicolas Sarkozy. L'Exit Tax a été fortement réduite durant le mandat d'Emmanuel Macron : elle ne

<sup>80</sup> Oxfam France. 2024. *Manifeste fiscal, juste vert et féministe*. Oxfam France.

<sup>81</sup> Adrien Sénecat. 2019. « Les mauvais arguments de François de Rugy pour défendre la fin de l'ISF ». janvier 24, Le Monde.

concerne plus que les foyers avec un patrimoine significatif et s'applique uniquement dans un délai de 2 à 5 ans (selon le niveau de patrimoine) après le départ. Ce court délai d'application permet facilement le contournement de la taxe. En effet, le montant de l'exit tax est calculé sur les plus-values que réalisent les Français au moment où ils quittent le pays, mais l'impôt ne s'applique qu'au moment où sont vendues de manière effective leurs parts<sup>82</sup>. Ainsi, en attendant quelques années pour vendre, les foyers exilés ne sont plus imposés sur leurs plus-values réalisées. Le Nouveau Front Populaire propose d'ailleurs de rétablir le système original, dont la période permettant l'exonération était de 15 ans, ce qui pourrait rapporter jusqu'à 67 millions d'euros par an à l'Etat d'après une étude de l'Institut Montaigne<sup>83</sup>.

Aux Etats-Unis, pour limiter l'expatriation fiscale, les citoyens sont imposés selon leur nationalité et non leur lieu de résidence. Ainsi, toute personne ayant la nationalité américaine doit payer des impôts aux Etats-Unis. Par exemple, pour un Français ayant la double-nationalité américaine, il doit verser au fisc états-unien la différence entre le montant des impôts qu'il paie en France et ce qu'il aurait dû payer aux États-Unis. La France Insoumise et Jean-Luc Mélenchon ont d'ailleurs porté l'idée d'une transposition du modèle américain en France à plusieurs reprises pendant leur campagne présidentielle en 2012, 2017 et 2022, sous le nom d'« impôt universel ».

« Notre révolution fiscale combat résolument l'évasion fiscale en instaurant l'impôt universel, pour les particuliers comme pour les entreprises.

Un-e Français-e domicilié-e dans un pays à fiscalité privilégiée, et qui payerait moins d'impôt à l'étranger que ce qu'il aurait payé en France, remboursera donc la différence : c'en est fini de la prime aux exilés fiscaux. »<sup>84</sup>

Cependant, d'après G. Hannezo et Terra Nova, cette approche reste difficilement applicable dans la pratique, car elle exige un contrôle minutieux des activités bancaires et financières à l'échelle mondiale, une tâche que les États-Unis peuvent accomplir en raison de leur

capacité à exercer une influence sur la gestion du dollar. Cette proposition de mesure se heurte également aux accords internationaux de non-double imposition.

Par ailleurs, le modèle américain pose également des questions philosophiques. Comme le dit G. Hannezo :

« [...] vous naissez français avec une dette et quoi que vous fassiez dans la vie même si vous êtes ailleurs, même si vous créez votre entreprise ailleurs vous payez des impôts vous payez des impôts à la mère Patrie... »<sup>85</sup>

Cette notion de « dette de naissance » pourrait paraître injuste et contraire aux principes fondamentaux de liberté et de justice fiscale.

Une autre possibilité de mesure de lutte contre l'exode fiscale serait la liquidation des actifs lors de la sortie du territoire français. Contrairement à l'exit tax actuellement en vigueur, ce seraient les plus-values latentes qui seraient taxées (même si elles n'ont pas été effectivement réalisées, même si les parts n'ont pas été vendues). Cette mesure serait donc beaucoup plus lourde à supporter fiscalement pour ceux qui partent du pays. Cet impôt a d'ailleurs existé en France, créé dans le cadre de la loi de Finances 1999 par le gouvernement Jospin, mais elle a été abrogée en 2004 à la suite de la condamnation de la Cour de Justice des Communauté Européenne. La CJCE a jugé qu'une telle mesure constituait une entrave injustifiée à la liberté de circulation des citoyens européens<sup>86</sup>.

## ■ Suppression de la flat tax

Depuis sa création en 2018, le Prélèvement Forfaitaire Unique, ou encore flat tax, est resté un impôt très controversé, surtout depuis la publication du rapport par le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital de France Stratégie. Selon ce texte :

En ce qui concerne les dividendes, 1 % des foyers fiscaux (400 000 foyers sur 40 millions en 2021) concentrent 96 % des montants totaux déclarés.<sup>87</sup>

<sup>82</sup> Antoine Bouchet. 2024. « Qu'est-ce que « l'exit tax », impôt supprimé par Emmanuel Macron que Lucie Castets veut rétablir ? » *Le Point*.

<sup>83</sup> Anon. s. d. « Supprimer la flat tax et rétablir l'exit tax ». *Institut Montaigne*.

<sup>84</sup> Anon. 2022. « Comment nous allons faire la justice fiscale ». *Mélenchon2022*.

<sup>85</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec Guillaume Hannezo

<sup>86</sup> Anon. 2024. « Exit tax : la France condamnée pour entrave à la liberté d'établissement ». *Les Echos*.

<sup>87</sup> Fotso, Ruben, et Cédric Audenis. s. d. *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Rapport final*. France Stratégie.

Selon France Stratégie, le PFU a fortement favorisé la concentration de la distribution des dividendes sur un nombre très restreint de foyers.

Une des mesures principales du Nouveau Front Populaire consiste d'ailleurs à supprimer ce Prélèvement Forfaitaire Unique pour un retour à une imposition au barème de l'impôt sur le revenu des revenus du capital. Cette mesure rapporterait entre 3,2 et 3,6 milliards d'euros, selon l'institut Montaigne<sup>88</sup>.

Le Sénat a d'ailleurs voté le mardi 26 novembre 2024 le relèvement à 33% de la flat tax contre l'avis de l'exécutif par une alliance des voix de la gauche et du centre. La mise en application de cet amendement est toutefois fortement incertaine dû aux récents changements politiques au gouvernement, mais elle témoigne d'une opposition de plus en plus forte.

### ▪ La taxation des plus-values latentes, source d'inégalité

Les plus-values latentes désignent les gains non réalisés qui résultent de l'augmentation de la valeur d'un actif, mais qui ne sont pas encore imposés car ils ne sont pas réalisés par une vente ou une transaction. Ces plus-values peuvent représenter une part importante de la richesse des individus les plus fortunés, notamment chez les très riches, qui accumulent une grande partie de leur richesse sous cette forme, souvent sans qu'elle soit soumise à imposition immédiate, comme ils conservent leurs actifs sans les vendre. Les plus-values latentes permettent aux plus riches d'emprunter aux banques pour subvenir à leur mode de vie. Ils se versent ainsi des revenus très faibles, ayant pour effet de limiter leur contribution à l'impôt sur le revenu.

De plus, des stratégies d'évitement existent pour effacer ces plus-values latentes, souvent utilisées à travers des dispositifs comme le don ou l'héritage. En transférant des actifs à des héritiers ou à des tiers, il est possible de réduire ou d'éviter la taxation des plus-values latentes. En effet, lorsque les héritiers ou les donataires vendent des actifs qui leur ont été transmis, le prix d'achat retenu pour le calcul de la plus-value correspond à leur prix au moment de la transmission, et non à leur prix d'acquisition par le donateur ou le défunt. La dette fiscale est ainsi « effacée » par la transmission. La France fait d'ailleurs partie de la minorité des pays de l'OCDE où cet effacement est possible.

C'est un sujet technique qui est assez peu connu du grand public, qui n'est pas beaucoup traité dans les médias et souvent délaissé dans les programmes politiques, comparé à d'autres mécanismes de taxation, comme on peut le voir dans le graphe ci-dessous.

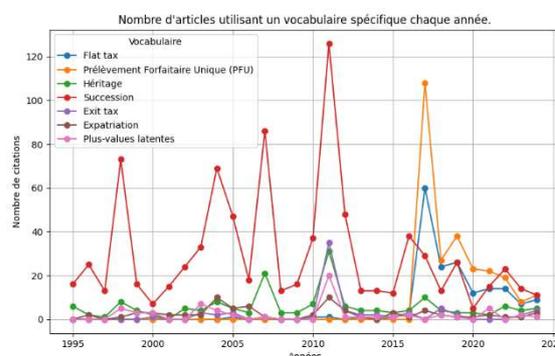


Figure 7 - Nombre de citation utilisant des termes relatifs à la taxation des plus riches en fonction des années

Cela renforce le débat sur la justice fiscale, car ces mécanismes sont principalement accessibles aux plus riches, permettant une évvasion fiscale efficace qui laisse de côté une grande partie de la population.

Comme le souligne G. Hannezo :

« Le problème, ce n'est pas la flat-tax... Le problème, c'est que les riches ne payent jamais les 30%. Il faut donc, pour qu'ils payent les 30% un jour, il faut supprimer l'effacement des plus-values latentes. »<sup>89</sup>

Ainsi, selon lui, la clé n'est pas de réformer le PFU comme le propose le NFP, mais plutôt de supprimer cette possibilité d'effacer la plus-value. En effet, la France est l'un des pays permettant le plus d'éviter la taxation des plus-values latentes, renforçant ainsi les inégalités fiscales et l'évasion par les plus fortunés.

<sup>88</sup> Anon. s. d. « Supprimer la flat tax et rétablir l'exit tax ». *Institut Montaigne*.

<sup>89</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec Guillaume Hannezo

## ▪ Une régulation des holdings

Un autre mécanisme de montage fiscal qui permet aux plus riches de diminuer leurs impôts est la création d'holdings. Les holdings sont des sociétés qui n'ont pour activité financière uniquement la détention d'actions d'autres sociétés filles.

Comme l'explique très bien Cédric Audenis, commissaire général par intérim à France Stratégie, au cours de son entretien :

« Quand chaque année une entreprise verse des dividendes à la holding, cette holding ne paye pas d'impôts sur la société [...] grâce au régime mère-fille. C'est assez technique mais en fait on considère que déjà l'entreprise a payé de l'impôt sur la société [...], et donc on ne va pas retaxer le même bénéficiaire qui est versé à la holding ; et la holding ne paye pas non plus d'impôt sur le revenu puisque c'est une entreprise... Les personnes qui logent leur patrimoine dans ce genre de structures ne payent donc de l'impôt sur le revenu que sur l'argent qui leur est versé par leur holding, en général le minimum nécessaire pour vivre, et très inférieur aux revenus générés par leur patrimoine »

Terra Nova considère d'ailleurs que ce mécanisme de contournement par les holdings est l'un des moyens principaux d'évitement de l'ISF, combiné avec les plus-values latentes évoquées précédemment. Le think tank déplore d'ailleurs l'abandon d'un « dispositif anti-abus »<sup>90</sup> voté et validé par le Conseil Constitutionnel en 2017 pour :

« Réintégrer les revenus distribués à la société holding dans les revenus du particulier [...] lorsque « l'existence de cette société et le choix d'y recourir ont pour objet principal d'éviter tout ou partie de l'impôt de solidarité sur la fortune » ».

Cette mesure n'a pas pu être mise en place puisque l'ISF a été supprimée l'année suivante.

A noter qu'aux Etats-Unis, une pénalité de 20% est appliquée aux sociétés qui conservent des bénéfices au-delà des besoins raisonnables de son activité (au lieu de verser des dividendes) dans le but d'un évitement de l'impôt pour les actionnaires, c'est le *accumulated earnings tax*.

## ▪ Les avis opposés à propos des droits de succession

Comme évoqué en début d'article, l'impôt sur les droits de succession est l'impôt le plus impopulaire en France. Néanmoins, de nombreux acteurs le voient tout de même comme un pilier principal à réformer à la hausse pour garantir plus de redistributivité. Terra Nova interroge de manière un peu provocatrice dans son article :

« Peut-on prétendre lutter contre les rentes en laissant de côté la première d'entre elles : l'héritage ? »<sup>91</sup>

Pour ceci, Oxfam<sup>92</sup> ainsi qu'Intérêt général<sup>93</sup>, un Think Tank proche de La France Insoumise, proposent d'aller plus loin qu'une simple réforme du barème. Il s'agit de repenser complètement la manière de taxer l'héritage en France. Cette refonte systémique repose tout d'abord sur la prise en compte de l'ensemble des sommes reçues ou héritées au cours de la vie de l'héritier, alors qu'actuellement chaque héritage est taxé indépendamment des autres, ce qui permettait de dédoubler les abattements par dédoublement des legs. C'est le système en vigueur en Irlande depuis 1976. Ces deux organisations insistent aussi sur la nécessité de supprimer les niches fiscales relatives à l'héritage, comme celle du pacte Dutreil, qui permet d'exonérer 75% de la transmission des parts ou d'actions de certaines entreprises lors de la succession. Ce dernier, instauré en 2003, a pour objectif d'éviter les situations dans lesquelles les héritiers ou les donataires devaient vendre l'entreprise familiale (artisanat, PME...) pour financer le paiement des droits de mutation.

Terra Nova, quant à eux, évoquent aussi cette possibilité de réforme systémique, mais exprime une grosse crainte quant à l'acceptabilité sociale d'une telle mesure :

<sup>90</sup> Groupe Saint-Lazare et Bruno Palier. 2024. « Taxer les « super-riches » : pourquoi et comment le faire ? » *Terra Nova : think tank progressiste indépendant*.

<sup>91</sup> Léonie Brugère (pseudonyme), Prosper Enfantin (pseudonyme), Guillaume Hannezo, et Thierry Pech. 2019. *Réformer l'impôt sur les successions*. Terra Nova.

<sup>92</sup> Leyla Adbdelké Yakoub, Alexis Guillaume, Stanislas Hannoun, Louise Trely, et Nicolas Vercken. 2024. *Super-Héritages : Le jackpot fiscal des ultra-riches*. Oxfam France.

<sup>93</sup> Intérêt Général - La fabrique de l'alternative. s. d. *Pour casser les dynasties patrimoniales, inventer l'héritage tout au long de la vie*.

« Ils risquent cependant de se heurter à la forte impopularité de cette fiscalité [...] Des réformes de cette nature ne pourraient donc être envisagées qu'au terme d'une campagne électorale nationale permettant d'organiser une délibération collective éclairée»<sup>94</sup>

Ainsi, Terra Nova privilégie plutôt une réforme de type paramétrique notamment par un durcissement du barème.

Notons que dans l'aile politique adverse, la logique est tout autre. En mars 2021, 40 députés Les Républicains déposent une proposition de loi à l'Assemblée pour alléger l'imposition sur les transmissions aux jeunes générations.

L'héritage est vraiment un sujet qui divise l'espace politique, avec la gauche et la droite qui sont tous les deux insatisfaits du régime actuel.

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que le débat autour de la justice fiscale se prête parfaitement au sujet de l'héritage. En effet, pour certains, il serait injuste de priver aux parents le droit de léguer leur bien à leur enfant ; et pour d'autres, il est parfaitement injuste que certains naissent avec un avantage financier qui dépendent de leur famille.

#### ▪ **Taxe sur les grandes fortunes : l'obstacle du bouclier fiscal**

Nombreuses sont les propositions de taxe pour les plus fortunés, la plupart portée par l'aile gauche de l'échiquier politique.

Comme évoqué précédemment, les députés du groupe LFI-NFP proposent par exemple de faire de la France un précurseur en matière de justice fiscale internationale en instaurant l'impôt Zucman (d'après l'économiste Gabriel Zucman) sous la forme d'un prélèvement de 2 % sur la fraction des patrimoines dépassant un milliard d'euro<sup>95</sup>. Cet amendement a d'ailleurs été validé pour le projet loi finance 2025, avant la censure du gouvernement Barnier.

Par ailleurs, le Nouveau Front Populaire proposait lors des élections législatives de juillet 2024, de revenir à un impôt sur le revenu plus progressif, à 14 tranches, avec un taux marginal de 90% pour la tranche la plus haute du barème, alors qu'il est de 45% actuellement. C'est une idée longuement portée par LFI, qui l'avait également proposé pour le PLF 2022<sup>96</sup>.

Toutefois, ces mesures se confrontent aujourd'hui à l'article 979 du Code général des impôts, qui stipule que le cumul de l'impôt sur la fortune immobilière et des impositions sur les revenus ne peut excéder 75 % des revenus totaux du contribuable<sup>97</sup>. Ce « bouclier fiscal » a pour but d'éviter des taux d'imposition dits confiscatoires, mais ce dispositif est régulièrement utilisé par les plus riches contribuables qui minorent leurs revenus. France Stratégie confirme cette réalité par des chiffres en 2021 :

« Après plafonnement, le taux d'imposition du patrimoine total était de l'ordre de 0,5 % au seuil 0,1 % les plus aisés (38 000 foyers), 0,4 % au seuil des 0,01 % (3 800 foyers) et proche de 0 % pour les 0,001 % (380 foyers) les plus aisés. »<sup>98</sup>

Oxfam insiste sur l'importance de faire évoluer ce bouclier fiscal en proposant plusieurs alternatives dans leur manifeste :

- Un plafonnement sur des critères du patrimoine et non du revenu
- Un relèvement du plafond à 85% (en vigueur dans les années 80, lors de la création de l'impôt sur les grandes fortunes)
- Limiter les gains par le plafonnement à 50% (aussi en vigueur entre 1996 et 2011)

Toutefois, ces propositions se confrontent au risque de censure par le Conseil Constitutionnel, qui tranche sur le caractère confiscatoire ou non d'un impôt, au regard de l'exigence d'égale répartition de la contribution commune entre les citoyens en raison de leurs facultés, formulée par l'article 13 de la Déclaration de 1789. Or le seuil habituel et implicite au-delà duquel le Conseil Constitutionnel considère qu'un impôt est confiscatoire

<sup>94</sup> Léonie Brugère (pseudonyme), Prosper Enfantin (pseudonyme), Guillaume Hannezo, et Thierry Pech. 2019. *Réformer l'impôt sur les successions*. Terra Nova.

<sup>95</sup> Groupe LFI-NFP. 2024. *Projet de loi de finances pour 2025 (no 324) Amendement n°I-1865*.

<sup>96</sup> LFI. 2021. *Projet de loi de finances rectificative pour 2021 (no 4629) Amendement n°CF11*.

<sup>97</sup> Article 979 du Code Général des Impôts – Section IV : Calcul des impôts.

<sup>98</sup> Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital. s. d. « Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Troisième rapport ». *France Stratégie*.

est de 75%, ce qui met en péril les propositions de taxation des grandes fortunes énoncées ci-dessus.

Ainsi, Hannezo et Terra Nova suggère plutôt la mise en place d'un impôt sur la fortune de 0,2 % sans plafond, afin de contourner ce problème de constitutionnalité, mais qui est donc moins progressive que ce que propose l'alliance de gauche. De toute façon, Terra Nova s'est montré plutôt sceptique au programme très progressiste du NFP, craignant l'exil fiscal des plus aisés. Dans une note publiée sur leur site, le programme du NFP est qualifié dans ces termes :

*« Bref, [...]un programme de posture, bricolé dans l'urgence, sans réflexion d'ensemble ni connaissance de la « matière » à taxer, qui sert à se donner des airs très à gauche tout en évaluant d'une manière entièrement fautive les impacts budgétaires, en refusant l'évidence que les comportements des ménages réagissent aux changements de grande ampleur de leur environnement ».*

Ainsi, même si la fiscalité française se veut redistributive, beaucoup de failles persistent, comme les niches fiscales ou encore les plus-values latentes, ce qui permet aux plus aisés d'alléger leur impôt par des mécanismes d'optimisation fiscale légale. Pour pallier ceci, nombreuses sont les tentatives de mesures, proposées essentiellement par des acteurs plutôt affiliés à la gauche politique. Cependant, ces propositions sont loin de faire consensus, que ce soit auprès de leur opposant politique, de l'opinion publique ou même entre les organisations progressistes du même bord politique. Ces initiatives se confrontent aussi aux réalités économiques d'une concurrence mondiale, mais font également l'objet d'un débat plus philosophique car certaines semblent se heurter aux principes fondamentaux des démocraties occidentales, comme la justice ou encore la liberté.

Par ailleurs, notons que ces différents sujets ne bénéficient pas du tout de la même médiatisation, en fonction de leur portée et de leur technicité. Les plus-values latentes par exemple, sont très peu connus du grand public, tandis que l'impôt sur l'héritage, à propos duquel la population se sent plus concernée, concentre les débats dans l'espace médiatique.

## ■ Vers une convergence des opinions et un tournant historique à l'international ?

- **Un sujet fortement discuté dans le débat public : entre légitimité de l'impôt et polarisation des opinions**

Dans la plupart des démocraties occidentales du monde, l'imposition sur les richesses individuelles est une question très débattue, qui occupe fortement l'espace médiatique.

Elle fait toujours partie des thèmes retenus lors des débats entre candidats politiques. En effet, la fiscalité est un sujet extrêmement médiatisé lorsque des élections sont prévues. C'est d'ailleurs un des seuls sujets économiques sur lequel les Etats membres de l'Union Européenne ont encore leur souveraineté, la plupart des décisions politiques économiques étant prises à Bruxelles, avec une conception très libérale et concurrentielle de l'Economie. La fiscalité représente un des seuls leviers nationaux de politique économique.

Le graphe ci-dessous démontre que, même si les différents impôts ne sont pas mentionnés dans la presse en proportion égale, ils sont tous beaucoup plus traités certaines années (qui correspondrait aux élections présidentielles de 2007, 2012 et 2017 par exemple).

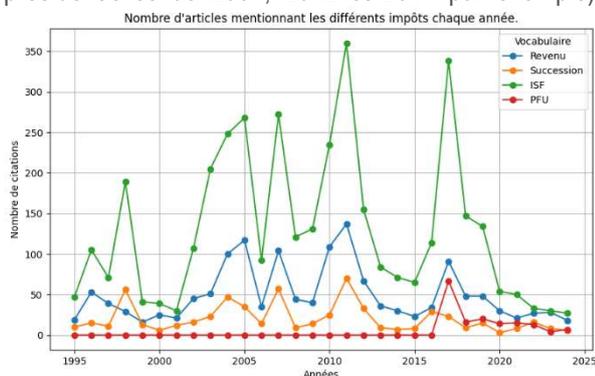


Figure 8 - Analyse via Python de la citation des impôts dans les textes du corpus en fonction des années

Selon Nicolas Delalande, chercheur historien à Science Po, les controverses autour du sujet découlent notamment de la délégitimation de l'impôt qui était auparavant justifié par une vision solidariste<sup>99</sup>. Le solidarisme est une vision politique défendue par Léon Bourgeois au XXe siècle, qui stipule que : toute personne est redevable envers l'Etat, envers ses ancêtres mais aussi ses contemporains et que la solidarité est un droit. Ainsi, il est tout à fait naturel de contribuer à l'effort commun par l'impôt. Néanmoins, à la fin des années 1970, « on remet en cause l'impôt comme étant un élément liant l'individu à la société »<sup>100</sup> pour une vision plus individualiste du monde : ce qui fragilise de plus en plus le consentement à l'impôt.

De plus, le manque de lisibilité et la complexité du régime fiscal français alimentent davantage les débats sur l'imposition. Comme le note Philippe Crevel :

« Globalement la notion d'acceptabilité de l'impôt en France est relativement faible. Ce n'est pas quelque chose de récent. [...] Il y a une mauvaise connaissance du système fiscale, avec derrière de la mauvaise foi et puis beaucoup de frustrations. »

Nicolas Delalande affirmera également, dans un entretien accordé à Libération<sup>101</sup> :

« L'opacité de la politique fiscale pose un problème démocratique. »

Les tensions autour de cette polémique sont aussi exaltées par la manière dont les médias s'en emparent. Les différents acteurs du débat public, fortement politisés, profitent de ce manque de lisibilité du système fiscal et de l'absence des résultats économiques probants de la réforme de l'ISF pour servir ou desservir leur cause, ce qui engendre une forte polarisation du débat selon les orientations politiques. Cédric Audenis dira par exemple, à propos des rapports émis par France Stratégie sur les réformes de 2017 :

<sup>99</sup> Tellier Emeric. 2011. « Pour ou contre l'impôt ? Deux siècles de conflits politiques en images (19-20ème siècles) ». AIMOS.

<sup>100</sup> Tellier Emeric. 2011. « Pour ou contre l'impôt ? Deux siècles de conflits politiques en images (19-20ème siècles) ». AIMOS.

<sup>101</sup> Jonathan Bouchet-Petersen. s. d. « Rigueur : « L'opacité de la politique fiscale pose un problème démocratique » ». Libération.

« De manière générale, les réactions dues à nos rapports, chacun y a pris ce qui l'intéressait et ce qui allait dans son sens... »

En effet, on observe bien une polarisation du débat en fonction des affinités politiques. Dans la partie précédente, il est notable qu'il s'agit essentiellement- si ce n'est exclusivement- de la gauche qui est porteuse de mesures pour une taxation plus lourde des riches (même s'il n'y a pas forcément de consensus établi entre les différents partis de gauche). La majorité présidentielle ainsi que la droite modérée sont beaucoup plus réservées quant à l'idée de « Taxer les riches ». Un sondage de l'IFOP réalisé en 2022<sup>102</sup> confirme cela par des chiffres : les soutiens d'Emmanuel Macron et de Valérie Pécresse adhèrent respectivement à 66% et 55% à la proposition de la NUPES pour le rétablissement d'un ISF (contre 87% à gauche).

Certains vont plus loin jusqu'à une interprétation sociologique des positions par rapport à la fiscalité. C'est le cas d'Alexis Spire, sociologue au CNRS, qui présente dans son ouvrage *Résistances à l'impôt, attachement à l'Etat*<sup>103</sup> trois modalités de rapport à l'impôt qui renvoient à trois classes sociales différentes : les classes populaires, les classes moyennes et les classes supérieures. Benjamin Lemoine, chercheur à Sciences Po, écrira dans une note à propos de l'ouvrage d'A. Spire : « *Sous les impôts, la lutte des classes* ».

« Si les finances publiques et l'impôt sont devenus le siège de la lutte des classes, ce n'est qu'au terme d'autres luttes perdues sur le terrain des revenus, de la cotisation patronale et salariale, de l'inflation et du chômage. [...] À mesure que le social se budgétise [...], la lutte des classes et les controverses politiques se voient enfermées dans les finances publiques. »<sup>104</sup>

Tous deux affirment qu'aujourd'hui, c'est autour de la fiscalité que s'exprime la lutte des classes, faute d'autres terrains de controverse accessibles, suite à une « budgétisation » progressive des problèmes sociaux.

## ■ Compléments d'analyses sur l'évolution des débats

L'outil Cortext nous a permis d'analyser l'évolution des thèmes abordés au cours du temps autour des débats relatifs à l'imposition, selon les périodes définies dans la partie Méthode en annexe.

Les graphiques proposés ici représentent les thèmes principaux abordés par les articles de presse du corpus, sur une période donnée. La taille des points représente l'importance d'un mot au sein du corpus. Les liens que l'on peut voir entre les différents points représentent une proximité entre deux mots. Des mots très liés vont constituer une zone dense alors que des mots qui ont peu de liens (les blocs de gauche dans le premier graphique), vont se dissocier pour former deux thèmes différents. C'est ainsi que l'on peut distinguer les thèmes principaux d'un corpus.

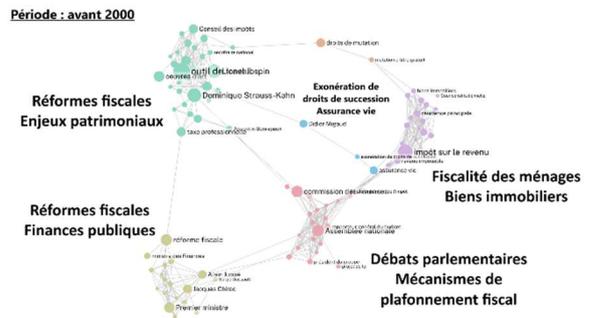


Figure 9 - Thèmes abordés par les articles de presse de notre corpus avant 2000.

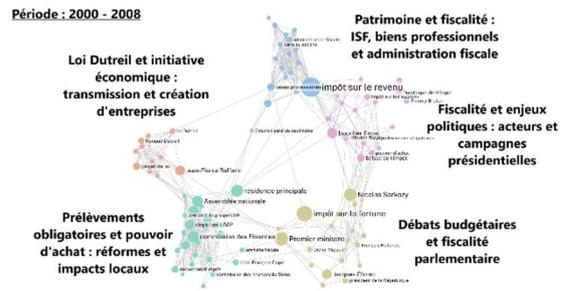


Figure 10 - Thèmes abordés par les articles de presse de notre corpus sur la période 2000 - 2008.

<sup>102</sup> Anon. 2022. « Le regard des Français sur différentes mesures proposées par la NUPES ». IFOP.

<sup>103</sup> Alexis Spire. 2018. *Résistances à l'impôt, attachement à l'Etat* Enquête sur les contribuables français. Seuil.

<sup>104</sup> Lemoine, Benjamin. 2019. « Sous les impôts, la lutte des classes ». *La Vie des idées*.

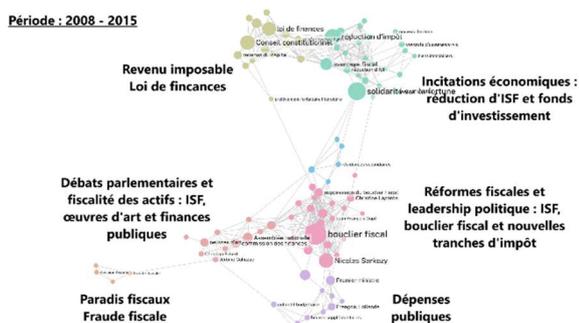


Figure 11 - Thèmes abordés par les articles de presse de notre corpus sur la période 2008 - 2015.

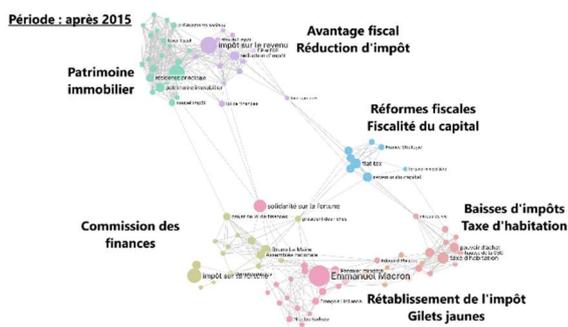


Figure 12 - Thèmes abordés par les articles de presse de notre corpus après 2015.

Il est intéressant de repérer les évolutions thématiques au cours de ces différentes années. On présentera ici quelques analyses notables.

Thèmes dont la présence est continue :

- Patrimoine immobilier : c'est un sujet constant au cours des discussions, car il s'agit d'une représentation de la fortune. Ceci souligne l'importance de la définition de la richesse et du patrimoine dans le débat public, traitée au début de l'article.
- Débats politiques : les noms de nombreuses personnes et entités politiques apparaissent régulièrement. Le thème de la taxation des riches est largement traité lors de débats politiques comme évoqué ci-dessus.
- Réformes fiscales : la récurrence de ce terme met en exergue à la fois l'instabilité fiscale à laquelle la France est confrontée ces dernières années, mais aussi les revendications continues des partis de l'opposition auprès du gouvernement quant au sujet de la fiscalité.

D'autres thèmes ne sont au contraire pas constants :

- Avant 2000 : la succession et l'assurance-vie sont des sujets très discutés. Ils disparaissent par la suite ou plutôt, laissent place à d'autres sujets qui prennent plus d'importance.

- 2000-2008 : apparaissent le sujet des acteurs politiques et campagnes présidentielles. Même si le sujet est déjà politisé avant cette période, il devient au centre du jeu politique.
- 2008-2015 : apparaît le sujet des paradis fiscaux et évasion fiscale, notamment à la suite de nombreux scandales comme l'affaire UBS France (2009), l'affaire Cahuzac (2012) l'OffshoreLeaks (2013), le LuxLeaks (2014).
- Après 2015 : apparaissent les thèmes d'inégalités économiques, justice fiscale et le mouvement des gilets jaunes. Ces termes tracent le contour d'une France secouée par les crises sociales.

Finalement, cette analyse thématique montre que le sujet évolue largement. Alors que certains sujets sont au cœur du débat depuis longtemps et sont en quelques sortes fondateurs de la controverse, d'autres apparaissent et disparaissent, allant au gré de l'actualité, des sujets qui intéressent le public et des réformes passées.

■ **Un affrontement idéologique, qui commence à converger ... ?**

Même si la plupart des économistes et des experts s'accorde pour conclure qu'une taxation des plus aisés résulterait en des effets bénéfiques pour l'État, ce consensus ne se retrouve pas du tout dans le débat public. Ce décalage nous montre que « Taxer les riches » est avant tout une question idéologique dans l'espace public, outre les questions de faisabilité ou encore d'efficacité.

En effet, une fois déplacé dans l'espace médiatique, les solutions techniques - comme réviser les niches fiscales, calculer un taux d'exit tax idéal ou encore revoir les assiettes d'imposition - sont peu abordées, et on y retrouve plutôt un affrontement idéologique, presque philosophique sur le modèle de la société et sur la justice.

Si Raphael Pradeau, militant d'ATTAC, évoque à maintes reprises « le rouleau compresseur du néolibéralisme », Bertille Bayart, journaliste du Figaro,

parle quant à elle de « *l'obsession égalitaire* »<sup>105</sup> française : tous deux identifient par leur propos un ennemi idéologique auquel ils s'opposent.

Des conceptions radicalement différentes sur les inégalités sociales transparaissent par exemple dans les deux citations suivantes issues de nos entretiens :

« *Après, la question est plutôt philosophique...[...] est-ce que l'injustice ne fait pas partie intégrante d'une société en tant que telle ?* » - Philippe Crevel

« *Donc, admettons qu'il y a des gens qui ont plus de mérite que d'autres, qui font plus d'efforts que d'autres, travaillent plus que d'autres. Quel est le niveau maximal tolérable d'inégalités ?* » - Raphael Pradeau

Cette dimension idéologique explique en partie la difficulté à mettre en place des mesures de taxation de la richesse, car malgré les études scientifiques en leur faveur, la sphère politique et décisionnelle est souvent polarisée par ce même écueil idéologique, comme l'explique Quentin Parinello :

« *Si vous voulez, il y a des solutions techniques. La question c'est l'espace politique pour les mettre en place. [...] Et donc, c'est là où je pense qu'il y a deux niveaux de réflexion, il y a un niveau technique, et ça, ça se débat, trouver des solutions techniques, mais il y a un niveau d'espace politique, et ça, c'est fluctuant. Et sans l'espace politique, vous pouvez avoir les meilleures solutions techniques, ça ne marchera pas.* »

Comme l'écrit également Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez, trois économistes dans leur publication : « *Pour une révolution fiscale* »<sup>106</sup> :

« *La question des impôts est en effet tout sauf technique : il s'agit d'une question éminemment politique et philosophique, sans doute la première d'entre toutes* »

Toutefois, malgré ces divergences politiques, il semblerait que la taxation des plus riches s'est progressivement imposée aux décideurs libéraux ainsi qu'à l'opinion publique. En effet, d'après un sondage de l'IFOP publié en juin 2022<sup>107</sup>, 79% des Français sont favorables pour rétablir l'ISF. Les récentes décisions politiques pour une taxation des grandes fortunes, menées par le gouvernement Barnier positionné plutôt à droite sur l'échiquier politique, confirment également cette idée.

« *Là, en France même Michel Barnier s'est senti obligé de parler de justice fiscale[...]. Après certes dans les faits, ça veut pas dire que en termes de mesures concrètes, les choses sont faites, mais ça veut dire que en terme de perception de l'opinion publique[...]. On pense que les inégalités ont atteint un tel niveau que ça devient trop dur de faire comme si de rien n'était [...].* »<sup>108</sup>

Alors, si on est encore loin d'une « convergence des opinions », il est indéniable que l'ampleur des débats et des réclamations autour de la justice fiscale pèse désormais sur le pouvoir public et influence les prises de décisions.

#### ■ **La taxation à l'échelle mondiale est-elle une solution... ?**

En parallèle des progressions idéologiques en France, des initiatives sont prises à l'international pour discuter d'un impôt à l'échelle mondiale.

Depuis 2008, des espaces politiques ont été créés pour discuter d'une taxation minimale des multinationales au niveau mondial, qui a fini par être mise en place en 2022 entre 140 pays. Des mesures d'imposition à l'échelle mondiale sont donc bien possibles, alors il serait tout à fait réaliste de considérer la même question pour les richesses individuelles.

Cette discussion est notamment portée, comme évoqué précédemment, par le Brésil de Lula au G20, par une proposition d'impôt minimal mondial de 2% sur les milliardaires.

<sup>105</sup> Bertille Bayart. 2023. « Bertille Bayart : impôts des riches, entre fantasmes et amalgames ». *Le Figaro*.

<sup>106</sup> Camille Landais, Thomas Piketty, et Emmanuel Saez. s. d. *Pour une révolution fiscale - Un impôt sur le revenu pour XXI<sup>e</sup> siècle*. Seuil.

<sup>107</sup> Anon. 2022. « Le regard des Français sur différentes mesures proposées par la NUPES ». *IFOP*.

<sup>108</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec Layla Yakoub

Une taxe à l'échelle mondiale permettrait de pallier le phénomène de « moins disant fiscal », où tous les pays cherchent à être plus fiscalement avantageux que les autres pour attirer les fortunes. Une telle taxe permettrait donc de limiter l'exil fiscal. Néanmoins, des difficultés résident dans la recherche d'un compromis avec des pays aux philosophies très différentes. D'une part, certains pays adoptent des mesures redistributives, comme l'Espagne qui a instauré une taxe nationale de solidarité sur les patrimoines au-delà de trois millions d'euros, avec des taux atteignant jusqu'à 3,5 % ou la Norvège, où le taux d'imposition sur la richesse a été relevé de 0,85 % à 1,15 %. Ces initiatives montrent que des approches alternatives, alliant justice fiscale et compétitivité, sont possibles. Toutefois, d'autre part, de nombreux pays se comportent encore comme des paradis fiscaux ultra-avantageux pour les plus aisés, comme le Luxembourg.

Gabriel Zucman<sup>109</sup> souligne notamment l'importance de la recherche scientifique mais aussi de la vulgarisation et de la prospection pour donner des pistes de réflexion

sur la création d'une taxe mondiale aux sociétés. Comme il le dit dans son interview accordé à Blast :

« [On aurait] Besoin d'un équivalent du GIEC pour la fiscalité, [...] qui s'appuie sur la recherche, à la frontière scientifique, [...] pour en tirer des leçons qui soient accessibles pour le grand public, pour la société civile, pour les journalistes... Qui permettent de tirer des leçons, dans le cadre du GIEC, sur l'évolution du climat, dans notre cas à nous, l'évolution de l'évasion fiscale, de l'opacité financière, la concurrence fiscale internationale. Mais qui en plus de tirer des leçons en s'appuyant sur la science, propose aussi différents scénarios d'évolution du futur selon les formes de politiques publique de coopération, les choix que l'on fait ».

Cependant, les récents événements comme l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis endiguent les possibilités de développement d'une telle taxe et sont un frein majeur à la mise en place de politiques communes.

La taxation des grandes fortunes, et la fiscalité en général, sont des enjeux fortement discutés dans l'espace médiatique, et essentiels au débat politique français. L'analyse des articles de presse du corpus met en exergue la permanence de grandes thématiques fondatrices du débat, mais aussi l'évolution des sujets annexes en fonction de l'actualité et du contexte politique.

Par ailleurs, les positions au sujet de la fiscalité sont fortement idéologiques dans le débat public, plutôt que portées par des considérations techniques de faisabilité économique, comme on peut le trouver dans des débats d'experts. Les deux idéologies principales qui s'affrontent dans l'arène médiatique, le néolibéralisme et le solidarisme, se retrouvent également dans leur opposition sur la conception de la justice fiscale, évoquée plus tôt dans l'article. Cette division rend le débat encore plus polarisé et polarisant, porté par des partis politiques adverses.

Toutefois, une certaine convergence est notable : des chefs politiques rompent avec l'idéologie de leur partis pour proposer des mesures de taxation, et des discussions à l'échelle mondiale sont menées. Pour certains, cela résulterait du fait que les inégalités de richesses sont devenues si manifestes qu'il est devenu impossible de ne pas envisager la solution de « Taxer les riches ».

<sup>109</sup> BLAST, Le souffle de l'info, réal. 2023. GABRIEL ZUCMAN, L'ÉCONOMISTE QUI FAIT TREMBLER LES MILLIARDAIRES.

## Conclusion

Le slogan « Taxer les riches », souvent repris lors de manifestations de gauche frappe les esprits par son apparence simplificatrice et par son pouvoir de séduction. Néanmoins, il révèle un sujet de société complexe, à la fois technique – la richesse étant elle-même un concept difficile à définir – et philosophique car il donne matière à réfléchir sur le concept de « Justice fiscale ». Débattue dans l'espace public à chaque préparation du vote du budget de l'État, la fiscalité des particuliers occupe une place centrale dans les préoccupations des élus comme des citoyens.

La fiscalité, se référant à l'ensemble des règles, des lois et des pratiques qui régissent la perception des impôts et des taxes par l'administration fiscale, est un terrain intrinsèquement polémique, comme elle touche l'entièreté de la population sur le plan économique. En France, elle est particulièrement controversée du fait de sa complexité. En effet, la fiscalité, qui est avant tout un moyen de financer les dépenses de l'Etat, se voit assigner des rôles complémentaires de redistributivité, d'incitation économique et de régulation par divers acteurs : administration, politiques, entreprises, société civile... Cette multiplication des objectifs couplée avec cette pluralité des acteurs engendrent un système fiscal particulièrement compliqué et opaque, avec un nombre considérable d'impôts et des taxes aux assiettes et barèmes différents, sujets à diverses exemptions et niches fiscales. L'opacité de la fiscalité française est d'ailleurs elle-même, assez paradoxalement, créatrice d'inégalités, comme les plus aisés peuvent s'appuyer sur des conseillers fiscaux pour l'utiliser à leur avantage, tandis que les plus modestes peinent même à déclarer leurs revenus.

La richesse individuelle est également difficile à appréhender car ses définitions sont multiples : patrimoine, capital, revenus... La différence entre capital et revenus est particulièrement importante dans le cadre de la taxation des plus riches, comme le capital (biens immobiliers, actions...) représente la plupart du temps une grande partie de la richesse des plus aisés. Ces différentes formes de richesses complexifient la quantification des fortunes individuelles pour les organismes de contrôle fiscal, mais aussi le débat médiatique car la définition des « riches » dans « Taxer les riches » reste vague. Certains acteurs médiatiques, opposés à une taxation accrue des plus aisés, utilisent ce flou et le « ras-le-bol fiscal » des Français pour alimenter le sentiment de rejet face à l'imposition. Leurs opposants, quant à eux, introduisent une distinction entre riches et ultra-riches, pour clarifier leur proposition de réforme fiscale.

La justice fiscale est un principe souvent invoqué pour justifier une hausse des impôts. Loin d'être définie clairement, elle constitue un point de tension majeur dans le débat fiscal. A l'échelle collective, il paraîtrait juste de taxer plus lourdement les plus aisés, d'avoir des barèmes d'impôts plus progressifs et une fiscalité redistributive pour compenser les inégalités de richesse, qui sont d'ailleurs particulièrement exacerbées ces dernières années. Or à l'échelle individuelle, il semblerait juste que chacun puisse bénéficier du fruit de son travail, d'hériter de ses propres parents tout en contribuant positivement à l'activité économique du pays. Dans ce cas de figure, réduire les différences de richesse ne reposerait alors plus sur la fiscalité et les prélèvements, mais relèverait plutôt des dépenses publiques (aides, allocations...) ou encore d'un ruissellement économique. C'est ces deux visions de la justice fiscale qui s'opposent, et qui sous-tendent aux débats politiques autour de ce sujet. De plus, une autre dimension de la justice apparaît dans un contexte de crise environnementale et de réchauffement climatique, suite au constat suivant : les plus aisés, par leur mode de vie et leur consommation, contribuent plus fortement aux émissions de gaz à effet de serre que les plus modestes. De plus en plus de revendications favorables à la mise en place d'un impôt solidaire sur la fortune climatique se font entendre. Le montant de ce dernier se calculerait en fonction du bilan carbone des actifs détenus par un foyer aisé.

C'est donc d'un enchevêtrement de notions controversées, de principes moraux imprécis et de définitions floues qu'émerge le système fiscal français, qui se veut tant bien que mal redistributif. Les partis de gauche s'alignent à dire que la redistributivité de l'impôt souffre de nombreuses failles. Sous la bannière du Nouveau Front populaire, ils proposent une série de mesures pour les corriger. Cependant, les pays mettant en place une taxation forte sur les foyers les plus aisés risquent de se confronter à des difficultés économiques (exil fiscal, baisse de compétitivité), légales (libre circulation des individus au sein de l'Union Européenne, violation du droit de propriété définie comme "inviolable et sacré" dans l'article 17 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen), sociales (mécontentement général). Enfin, au sein de la coalition de gauche, les avis des experts divergent quant aux moyens techniques à instaurer pour réformer le système.

Toutefois, ces discussions sur les législations concrètes à mettre en place ne se retrouvent que très peu dans l'espace médiatique. Le débat autour de la fiscalité perd sa technicité hors de la sphère des experts, et est essentiellement idéologique dans l'espace public. En

effet, en pratique, peu importe les moyens techniques étudiés et conçus, leur mise en œuvre sera toujours guidée par l'idéologie politique et fiscale du pouvoir en place. De même pour tous les acteurs de la controverse, dont les arguments et propositions seront toujours plus ou moins dictés par leur position idéologique sur des questions comme le néolibéralisme ou l'égalité. Ce caractère idéologique du débat sur la fiscalité explique également pourquoi les avis sont si polarisés selon les orientations politiques. Néanmoins, ces dernières années, l'accroissement indéniable des inégalités ainsi que l'intensification des revendications peuvent pousser les dirigeants politiques à prendre des mesures pour une taxation des plus aisés, même si cela est opposé à leur doctrine politique traditionnelle. Une taxe à l'échelle mondiale est également en train d'être discutée, preuve d'une certaine volonté commune d'imposer les plus grandes fortunes, mais pour l'instant, il semble difficile d'arriver à un compromis entre des pays aux philosophies et situations fiscale si différentes.

Ainsi, « Taxer les riches » se révèle être un bien court slogan pour un sujet si complexe et controversé, mais démontre par sa formulation le combat idéologique qui s'y cache.

## ■ Annexe I : Matériel et méthodes

### ■ Etude bibliographique

Le présent travail résulte tout d'abord de la lecture de documents proposés par nos professeurs au début du projet. Ce corpus de documents a pu être enrichi par des recherches personnelles, parfois à l'aide du logiciel Europresse. Notre base de documents regroupe des articles de presse, des articles scientifiques et rapports d'experts. Ces derniers nous ont permis d'avoir une compréhension fine des éléments mis en jeu et du vocabulaire très spécifique au sujet.

L'étude bibliographique a fait ressortir les principaux points de discussion de cette controverse. Ce travail initial a également permis de définir des acteurs à interroger, recherchant à rencontrer des experts présents dans le débat avec des points de vue variés.

### ■ Entretiens

Avant de développer la méthode de nos entretiens, il convient de donner une définition issue du site scribb.fr<sup>110</sup> : « Dans un entretien non directif, l'enquêteur indique un thème général à la personne interrogée et n'intervient que pour relancer la conversation et encourager l'enquêté à développer sa pensée. »

Nos entretiens étaient cependant actifs : « l'enquêteur peut se servir de ses connaissances sur le sujet pour relancer l'individu questionné ». L'idée d'être actif dans l'entretien n'est pas d'influencer la direction, mais aborder des sous-thèmes, comme pour demander de la précision sur un sujet à développer.

Le fait de mener un entretien non directif est particulièrement intéressant dans un contexte de controverse car cela permet de ne pas avoir d'opinions trop tranchées et de laisser venir les thématiques au fur et à mesure de la discussion.

Pour un entretien non directif, il convient d'interroger une personne qui a d'importantes connaissances sur le sujet étudié. Celle-ci aura alors le temps de donner des

explications. Nous avons donc établi un échantillon d'experts à interroger, décrit dans l'annexe Références.

Les témoignages recueillis ont été retranscrits et analysés. Cette analyse de discours nous a permis de choisir des extraits pertinents qui ont été exploités dans ce document.

Il convient toutefois de souligner que notre enquête a été effectuée dans un laps de temps assez restreint et que le corpus de témoignages aurait gagné à être enrichi. Nous regrettons par exemple l'absence de témoignages d'acteurs centraux de la controverse ou le manque d'acteurs qui s'opposent à une taxation plus importante des grosses fortunes, contactés mais ne nous ayant pas répondu.

### ■ Equation de recherche Europresse

La base de données Europresse a été consultée au moyen d'une équation de recherche particulière, élaborée à partir de plusieurs tests :

LEAD = (("taxe\*" | "impôt\*" | "fiscalité") \$2 ("riche\*" | "fortune")) | "impôt de solidarité sur la fortune"

L'équation s'explique comme suit :

- LEAD : il s'agit de l'introduction du texte. On examine ce qu'elle contient.
- Mot\* : le symbole \* à la fin du mot indique que l'équation peut reconnaître toute chaîne de caractère à la suite du symbole, sauf un caractère spécial. Par exemple, "taxe\*" peut reconnaître : taxes, taxer...
- ("taxe\*" | "impôt\*" | "fiscalité") : mots étant au début de l'expression à détecter
- ("riche\*" | "fortune") : mots étant à la fin de l'expression à détecter
- \$2 : nombres d'éléments qui peuvent séparer nos deux expressions précédentes. Cela laisse place à des expressions telles que "impôt sur la fortune" ou "taxer les riches"
- "impôt de solidarité sur la fortune" : expression particulière qui peut aussi être reconnue

<sup>110</sup> Gaspard Claude. 2019. « L'entretien non directif (ou libre) ». Scribbr.

La recherche a été réalisée sur l'ensemble de la presse française. Ce choix s'explique comme suit :

- Langue : le français, car notre sujet d'étude est restreint à la France.
- Type de documents : articles de presse, car le sujet est très médiatisé et c'est ce qui nous intéresse ici. En comparaison, il y a environ 10 fois moins d'articles scientifiques.

■ Premiers résultats avec Europresse

Cette expression nous a permis d'extraire environ 6000 textes, réparties au cours du temps comme suit :



Figure 13 - Nombre de documents par années détectées par l'expression avec Europresse

Europresse nous permet aussi d'avoir une idée des concepts clefs du corpus :



Figure 14 - Concepts clefs détectés par Euopresse dans le corpus sélectionné

Mais aussi des statistiques intéressantes telles que le nombre de publications par journal :

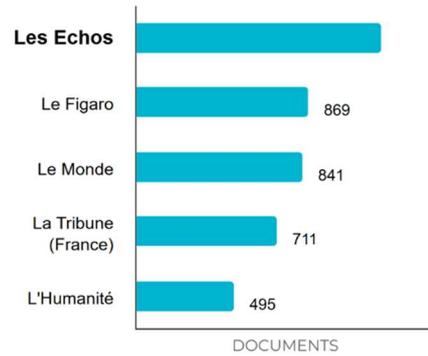


Figure 15 - Nombre d'articles publiés par les 5 journaux qui ont publié le plus dans ce corpus.

Le vocabulaire issu des mots clés détectés par Europresse nous a permis d'élargir nos recherches et connaissances sur le sujet. Aussi, les articles du corpus ont été source d'inspiration et de découverte concernant les acteurs du sujet : les associations et scientifiques publiant sur le sujet ont été des cibles de choix pour mener nos entretiens.

■ Analyse via Cortext

Nous avons pu réaliser une analyse sémantique avec la plateforme CorText. Le regroupement de termes que l'on a pu réaliser avec le logiciel nous ont permis d'identifier de nouveaux acteurs de la controverse et de nouvelles notions en lien avec la taxation des riches. Les acteurs présents ici sont d'origine différente de l'analyse Europresse : ici, on détecte les personnes citées et non les personnes qui publient.

Afin d'analyser le corpus de manière plus précise et de voir une évolution au sein du corpus, nous l'avons découpé en plusieurs périodes. Ce découpage s'explique à partir de la figure Figure 13 sur laquelle on peut distinguer des creux médiatiques qui représentent pour nous des endroits logiques de séparation du corpus.

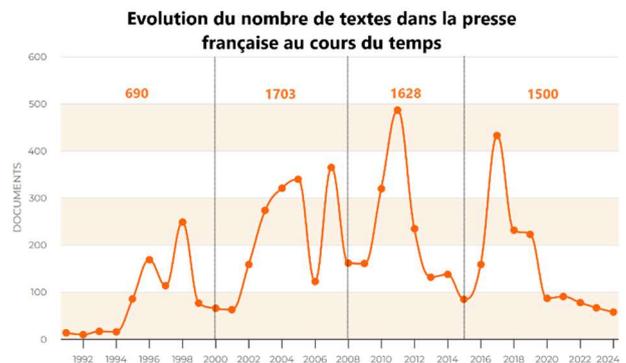


Figure 16 - Découpage de périodes au sein du corpus pour l'analyse.

Quelques analyses faites via cette méthode sont mentionnées dans le corps de notre présentation.

## ▪ Analyse via Python

En combinant l'export Europresse au format html et le parser de Cortext, on peut extraire un fichier au format json nous permettant un accès facile aux données telles que l'auteur, la date et le contenu d'un article. C'est de là que nous sommes partis pour analyser le contenu des articles à l'aide d'un code en Python.

L'idée vient avant tout de chercher l'évolution d'apparition des termes "ISF" et "IFI". En Python, nous avons pu directement vérifier si le mot était mentionné ou non dans le corps de chaque article. Ayant accès à la date de chaque article, nous pouvons directement tracer la courbe du nombre d'apparitions d'un mot au cours du temps.

Quelques analyses faites via cette méthode sont mentionnées dans le corps de notre présentation.

## ■ Annexe II : Références

### ■ Entretiens réalisés

Audenis Cédric, Président du Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital de France Stratégie de septembre 2022 à octobre, Commissaire général par intérim de France Stratégie. Entretien réalisé à Paris le 13 novembre 2024.

Paul Louis (prénom et non d'emprunt), expert sur les questions fiscales, notamment sur les mécanismes aboutissant à la création et la modification des lois fiscales. Agent travaillant à la direction de la législation fiscale. Entretien réalisé à Paris le 29 novembre 2024.

Crevel Philippe, Directeur du think-tank «Le cercle de l'Épargne», produisant des études et des réflexions sur l'évolution de la législation dans le domaine de l'épargne, la retraite et la prévoyance. Entretien réalisé en visioconférence le 19 novembre 2024.

Hannezo Guillaume, administrateur et rédacteur d'études pour le think-tank Terra Nova, professeur associé à l'ENS et ancien conseiller économique de François Mitterrand. Entretien réalisé à Paris le 6 novembre 2024.

Herlin-Girét Camille, chargée de recherche au CNRS rattachée au Centre de Recherche Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS) à l'université de Lille, autrice d'une thèse intitulée «Les mondes de la Richesse : Travailler et faire travailler le capital». Entretien réalisé en visioconférence le 15 novembre 2024.

Parinello Quentin, Directeur des politiques publiques à l'Observatoire Européen de la fiscalité. Entretien réalisé à Paris le 6 novembre 2024.

Pradeau Raphaël, professeur agrégé de SES et administrateur de l'association ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne). Entretien réalisé par visioconférence le 6 novembre 2024.

Yakoub Layla, Responsable de Plaidoyer Justice Fiscale et Inégalités d'Oxfam France. Entretien réalisé à Paris le 30 octobre 2024.

### ■ Articles de presse

Adrien Sénecat. 2019. « Les mauvais arguments de François de Rugy pour défendre la fin de l'ISF ». janvier 24, Le Monde. Consulté 8 janvier 2025 ([https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/01/24/les-mauvais-arguments-de-francois-de-rugy-pour-defendre-la-fin-de-l-isf\\_5413900\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/01/24/les-mauvais-arguments-de-francois-de-rugy-pour-defendre-la-fin-de-l-isf_5413900_4355770.html))

Anon. 2024. « Exit tax : la France condamnée pour entrave à la liberté d'établissement ». *Les Echos*. Consulté 19 décembre 2024 (<https://www.lesechos.fr/2004/03/exit-tax-la-france-condamnee-pour-entrave-a-la-liberte-detablissement-633064>).

Anon. s. d. « 'Everyone will feel some pain': growth perils of French budget ». *Financial Times*. Consulté 25 décembre 2024 (<https://www.ft.com/content/4146553d-5dea-40fb-ba27-394944489bca>).

Antoine Bouchet. 2024. « Qu'est-ce que « l'exit tax », impôt supprimé par Emmanuel Macron que Lucie Castets veut rétablir ? » *Le Point*. Consulté 19 décembre 2024 ([https://www.lepoint.fr/economie/qu-est-ce-que-l-exit-tax-impot-supprime-par-emmanuel-macron-que-lucie-castets-veut-retablir-22-08-2024-2568438\\_28.php](https://www.lepoint.fr/economie/qu-est-ce-que-l-exit-tax-impot-supprime-par-emmanuel-macron-que-lucie-castets-veut-retablir-22-08-2024-2568438_28.php)).

Bertille Bayart. 2023. « Bertille Bayart : impôts des riches, entre fantasmes et amalgames ». *Le Figaro*. Consulté 3 janvier 2025 (<https://www.lefigaro.fr/vox/economie/bertille-bayart-gabriel-zucman-en-son-jardin-francais-20231101>).

Bouchet-Petersen, Jonathan. s. d. « Rigueur : « L'opacité de la politique fiscale pose un problème démocratique » ». *Libération*. Consulté 25 décembre 2024 ([https://www.liberation.fr/france/2011/08/25/rigueur-l-opacite-de-la-politique-fiscale-pose-un-probleme-democratique\\_756978/](https://www.liberation.fr/france/2011/08/25/rigueur-l-opacite-de-la-politique-fiscale-pose-un-probleme-democratique_756978/)).

Françoise Fresso et Bastien Bonnefous. 2013. « Le risque d'un "ras-le-bol fiscal" inquiète les responsables PS ». Août 24, Le Monde. Consulté 8 janvier 2025 ([https://www.lemonde.fr/politique/article/2013/08/24/le-risque-d-un-ras-le-bol-fiscal-inquiete-les-responsables-socialistes\\_3465874\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2013/08/24/le-risque-d-un-ras-le-bol-fiscal-inquiete-les-responsables-socialistes_3465874_823448.html))

P.D. 2023. « La France, championne du monde des impôts ». *Le Point*. Consulté 3 janvier 2025 ([https://www.lepoint.fr/economie/la-france-championne-du-monde-des-impots-13-12-2023-2546926\\_28.php](https://www.lepoint.fr/economie/la-france-championne-du-monde-des-impots-13-12-2023-2546926_28.php)).

Raphaël Lardeur. 2024. « Interview. FACE À FACE. Impôts : qui sont les grands gagnants et les grands perdants du système fiscal actuel ? » *actu.fr*. Consulté 3 janvier 2025 ([https://actu.fr/economie/face-a-face-impots-qui-sont-les-grands-gagnants-et-les-grands-perdants-du-systeme-fiscal-actuel\\_60936289.html](https://actu.fr/economie/face-a-face-impots-qui-sont-les-grands-gagnants-et-les-grands-perdants-du-systeme-fiscal-actuel_60936289.html)).

Sébastien Dumoulin. 2024. « Malgré les baisses d'impôts, le ras-le-bol fiscal persiste ». *Les Echos*. Consulté 18 décembre 2024 (<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/malgre-les-baisses-dimpots-le-ras-le-bol-fiscal-persiste-2072635>).

## ▪ Article de revue scientifique

Bernard, Kevin, et Alexis Spire. 2019. « Les déterminants sociaux du sentiment d'injustice fiscale ». *Revue de l'OFCE* 161(1):19-48. doi: [10.3917/reof.161.0019](https://doi.org/10.3917/reof.161.0019).

Bonneville, François. 2017. « Réflexions sur la notion de justice fiscale ». *Gestion & Finances Publiques* 3(3):61-69. doi: [10.3166/gfp.2017.00050](https://doi.org/10.3166/gfp.2017.00050).

Herlin-Giret, Camille. 2017a. « Les contournements discrets de l'impôt: Comment les redevables de l'ISF s'arrangent avec le droit ». *Sociétés contemporaines* 108(4):15-39. doi: [10.3917/soco.108.0015](https://doi.org/10.3917/soco.108.0015).

Herlin-Giret, Camille. 2017b. « L'état et la richesse : redéfinir l'impôt sur la fortune pour sauver le capital ». *Gouvernement et action publique* 6(n°3). doi: [10.3917/gap.173.0037](https://doi.org/10.3917/gap.173.0037).

Malliet, Paul. 2020. « L'empreinte carbone des ménages français et les effets redistributifs d'une fiscalité carbone aux frontières ». *OFCE Policy Brief* (62). (<https://hal.science/hal-03384969>)

Moïse Tsayem Demaze et Claire Philippe. 2022. « Repères et caractéristiques épistémiques de la justice climatique ». *Natures Sciences Sociétés* 30(1):14-30. doi: [10.1051/nss/2022016](https://doi.org/10.1051/nss/2022016).

Tellier, Emeric. 2011. « Pour ou contre l'impôt ? Deux siècles de conflits politiques en images (19-20ème siècles) ». *AIMOS*. doi: [10.58079/awhf](https://doi.org/10.58079/awhf).

## ▪ Emission de radio

Mattéo Caranta, réal. 2024. « Des rois endettés aux clivages politiques : la dette publique ». *France Culture*. (<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/a-la-source/a-la-source-chronique-du-samedi-05-octobre-2024-5150135>)

## ▪ Loi, projets de loi et amendements

Article 979 du code de l'environnement. ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000037993664](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037993664))

Article 885-A du code général des impôts ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006310872](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006310872))

Article L110-1 - Code de l'environnement. ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000043975398](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043975398)).

Groupe LFI-NFP. 2024. *Projet de loi de finances pour 2025 (no 324) Amendement n°I-1865*. (<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/0324A/AN/1865>)

Groupe LFI. 2021. *Projet de loi de finances rectificative pour 2021 (no 4629) Amendement n°CF11*. ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/4629/CION\\_FIN/CF11](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/4629/CION_FIN/CF11))

## ▪ Ouvrages

Alexis Spire. 2018. *Résistances à l'impôt, attachement à l'Etat* Enquête sur les contribuables français. SEUIL.

Camille Landais, Thomas Piketty, et Emmanuel Saez. s. d. *Pour une révolution fiscale - Un impôt sur le revenu pour XXI<sup>e</sup> siècle*. Seuil.

Edgard Allix. 1907. *Traité élémentaire de science des finances et de législation financière française*. Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence Arthur Rousseau.

Philippe Simonnot. 1998. *39 leçons d'économie contemporaine*. Folio. Gallimard.

Pierre Favier et Michel Martin-Roland. s. d. *La décennie Mitterrand - Les déchirements (1992 - 1995)*. Seuil.

## ▪ Rapports issus d'organisations non gouvernementales

Anon. s. d. « Supprimer la flat tax et rétablir l'exit tax ». *Institut Montaigne*. Consulté 19 décembre 2024 (<https://www.institutmontaigne.org/legislatives-2024/nouveau-front-populaire/supprimer-la-flat-tax-et-retablir-lexit-tax>).

Fippadict et Guillaume Hannezo. 2024. « Quel rendement peut-on réellement attendre de la taxation des plus fortunés ? » *Terra Nova : Le think tank progressiste indépendant*. Consulté 3 janvier 2025 (<https://tnova.fr/economie-social/finances-macro-economie/quel-rendement-peut-on-reellement-attendre-de-la-taxation-des-plus-fortunes/>).

GreenPeace. 2025. *L'argent sale du capital : pour l'instauration d'un ISF climatique*. Consulté 3 janvier 2025 (<https://www.greenpeace.fr/largent-sale-du-capital-pour-linstauration-dun-isf-climatique/>)

Groupe Saint-Lazare et Bruno Palier. 2024. « Taxer les « super-riches » : pourquoi et comment le faire ? » *Terra Nova : think tank progressiste indépendant*. Consulté 23 décembre 2024 (<https://tnova.fr/economie-social/finances-macro-economie/taxer-les-super-riches-pourquoi-et-comment-le-faire/>).

Intérêt Général - La fabrique de l'alternative. s. d. *Pour casser les dynasties patrimoniales, inventer l'héritage tout au long de la vie*. Consulté 25 décembre 2025 (<https://api.interetgeneral.net/static/notes/1a3d6173-d506-4802-9597-80475ac21fad/11.pdf>)

Laffer, Arthur. s. d. *The Laffer Curve: Past, Present, and Future*. The Heritage Foundation. Consulté 8 janvier 2025 (<https://www.heritage.org/taxes/report/the-laffer-curve-past-present-and-future>)

Layla Abdelké Yakoub. 2024. « Super-héritages : le jackpot fiscal des ultra-riches - Oxfam France ». *Oxfam France*. Consulté 1 décembre 2024 (<https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/super-heritages-le-jackpot-fiscal-des-ultra-riches/>).

Léonie Brugère (pseudonyme), Prosper Enfantin (pseudonyme), Guillaume Hannezo, et Thierry Pech. 2019.

Réformer l'impôt sur les successions. Terra Nova. Consulté 24 décembre 2024 ([https://tnova.fr/site/assets/files/10714/terra-nova\\_note\\_r\\_former-impot-successions\\_040119.pdf?10xf4](https://tnova.fr/site/assets/files/10714/terra-nova_note_r_former-impot-successions_040119.pdf?10xf4))

Leyla Adbdelké Yakoub, Alexis Guillaume, Stanislas Hannoun, Louise Trely, et Nicolas Vercken. 2024. *Super-Héritages : Le jackpot fiscal des ultra-riches*. Oxfam France. Consulté 25 décembre 2024 ([https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2024/09/Oxfam\\_Rapport-SuperHeritage-Septembre2024-VF.pdf](https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2024/09/Oxfam_Rapport-SuperHeritage-Septembre2024-VF.pdf))

Nouveau Front Populaire. s. d. *Contrat de Législation*. Consulté 18 décembre 2024 (<https://lafranceinsoumise.fr/wp-content/uploads/2024/06/Programme-nouveaufrontpopulaire.pdf>)

Oxfam France. 2024. *Manifeste fiscal, juste vert et féministe*. Oxfam France. (<https://www.oxfamfrance.org/rapports/manifeste-fiscal-juste-vert-et-feministe-queles-reformes-pour-un-modele-fiscal-moins-inegalitaire/>)

### ■ Rapports institutionnels

Annette Alstadsæter, Sarah Godar, Panayiotis Nicolaidis, et Gabriel Zucman. s. d. *Global Tax Evasion Report 2024*. EU TAX Observatory. Consulté 19 décembre 2024 (<https://www.taxobservatory.eu/fr/publication/global-tax-evasion-report-2024/>)

Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital. s. d. *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Troisième rapport*. France Stratégie. Consulté 3 janvier 2024 (<https://www.strategie.gouv.fr/publications/comite-devaluation-reformes-de-fiscalite-capital-troisieme-rapport>)

Fotso, Ruben, et Cédric Audenis. s. d. *Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital – Rapport final*. France Stratégie. Consulté le 19 décembre 2024 (<https://www.strategie.gouv.fr/publications/comite-devaluation-reformes-de-fiscalite-capital-rapport-final>)

Gabriel Zucman. s. d. « A Blueprint for a Coordinated Minimum Effective Taxation Standard for Ultra-High-Net-Worth Individuals ». *Eutax*. Consulté 18 décembre 2024 (<https://www.taxobservatory.eu/publication/a-blueprint-for-a-coordinated-minimum-effective-taxation-standard-for-ultra-high-net-worth-individuals/>).

Laurent Bach, Antoine Bozio, Arthur Guillouzoic, et Clément Malgouyres. 2023. *Quels impôts les milliardaires paient-ils ? Rapport n°92*. Institut des Politiques Publiques. Consulté 18 décembre 2024 (<https://www.ipp.eu/actualites/quels-impots-les-milliardaires-paient-ils/>)

Pauline Grégoire-Marchand. 2018. « La fiscalité des héritages : connaissances et opinions des Français | France Stratégie ». *France Stratégie*. Consulté 1 décembre 2024 (<https://www.strategie.gouv.fr/publications/fiscalite-heritages-connaissances-opinions-francais>).

### ■ Sites web

Anon. 2020a. « Message from Club de Madrid to the Special G20 Leaders' Summit on the COVID-19 Pandemic ». *Club de Madrid*. Consulté 19 décembre 2024 (<https://clubmadrid.org/message-from-club-de-madrid-to-the-special-g20-leaders-summit-on-the-covid-19-pandemic/>).

Anon. 2020b. « Tableaux Statistiques de la Direction Générale des Finances Publiques ». *data.gouv.fr*. Consulté 8 janvier 2025 (<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/tableaux-statistiques-de-la-direction-generale-des-finances-publiques-dgfip/>).

Anon. 2022a. « Comment nous allons faire la justice fiscale ». *Mélenchon2022*. Consulté 19 décembre 2024 (<https://melenchon2022.fr/plans/justice-fiscale/>).

Anon. 2022b. « Le regard des Français sur différentes mesures proposées par la NUPES ». *IFOP*. Consulté 3 janvier 2025 (<https://www.ifop.com/publication/le-regard-des-francais-sur-differentes-mesures-proposees-par-la-nupes/>).

Anon. 2023. « Le changement climatique est une question de justice – voici pourquoi ». *UNDP Climate Promise*. Consulté 3 janvier 2025 (<https://climatepromise.undp.org/fr/news-and-stories/le-changement-climatique-est-une-question-de-justice-voici-pourquoi>).

Anon. 2024a. « À la fin du premier trimestre 2024, la dette publique s'établit à 3 159,7 Md€ ». *INSEE*. Consulté 18 décembre 2024 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8210074>).

Anon. 2024b. « Dictionnaire Le Petit Robert de la langue française ». *Le Robert*. Consulté 25 décembre 2024 (<https://www.lerobert.com/dictionnaires/francais/langue/dictionnaire-le-petit-robert-de-la-langue-francaise-edition-abonnes-3133099010272.html>).

Anon. s. d.-a. « À quel niveau se situent les seuils de richesse selon le type de famille ? » *Observatoire des inégalités*. Consulté 8 janvier 2025 (<https://inegalites.fr/A-quel-niveau-se-situent-les-seuils-de-richeesse-selon-le-type-de-famille>).

Anon. s. d.-b. « Comment sont utilisés mes impôts ? » *Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Ministère chargé du Budget et des Comptes Publics*. Consulté 18 décembre 2024 (<https://www.economie.gouv.fr/aqsmi/comment-sont-utilises-mes-impots>).

Anon. s. d.-c. « Définitions : impôt ». *Larousse*. Consulté 18 décembre 2024 (<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/imp%C3%B4t/41974>).

Anon. s. d.-d. « Définitions : redistribution ». *Larousse*. Consulté 19 décembre 2024 (<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/redistribution/67329>).

Anon. s. d.-e. « Définitions : taxe ». *Larousse*. Consulté 18 décembre 2024 (<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/taxe/76882>).

Anon. s. d.-f. « Fraude fiscale : infractions et sanctions ». *justice.fr*. Consulté 14 janvier 2025

(<https://www.justice.fr/fiche/fraude-fiscale-infractions-sanctions>).

Anon. s. d.-g. « Journée mondiale de la justice sociale ». *United Nations*. Consulté 8 janvier 2025 (<https://www.un.org/fr/observances/social-justice-day>).

Anon. s. d.-h. « Les impôts, de quoi parle-t-on ? » *Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Ministère chargé du Budget et des Comptes Publics*. Consulté 18 décembre 2024 (<https://www.economie.gouv.fr/aqsmi/les-impots-de-quoi-parle-t>).

Anon. s. d.-i. « Les impôts pour favoriser la réduction des inégalités ». *Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Ministère chargé du Budget et des Comptes Publics*. Consulté 18 décembre 2024 (<https://www.economie.gouv.fr/aqsmi/les-impots-pour-favoriser-la-reduction-des-inegalites>).

Gaspard Claude. 2019. « L'entretien non directif (ou libre) ». *Scribbr*. Consulté 8 janvier 2025 (<https://www.scribbr.fr/methodologie/entretien-non-directif/>).

Jean-Luc Mounier. 2022. « Manifestation à Paris contre la vie chère : "Taxer les riches, ce serait déjà pas mal" ». *France 24*. Consulté 8 janvier 2025 (<https://www.france24.com/fr/france/20221016-manifestation-contre-la-vie-ch%C3%A8re-%C3%A0-paris-taxer-les-riches-ce-serait-d%C3%A9j%C3%A0-pas-mal>).

Lemoine, Benjamin. 2019. « Sous les impôts, la lutte des classes ». *La Vie des idées*. Consulté 25 décembre 2024 (<https://laviedesidees.fr/Sous-les-impots-la-lutte-des-classes>).

Michel Barnier. 2024. « Déclaration de politique générale à l'assemblée nationale ». Consulté 18 décembre 2024 (<https://www.vie-publique.fr/discours/295574-michel-barnier-01102024-declare-politique-generale-assemblee-nationale>).

## ■ Vidéos

BLAST, Le souffle de l'info, réal. 2023. GABRIEL ZUCMAN, L'ÉCONOMISTE QUI FAIT TREMBLER LES MILLIARDAIRES. Consulté 3 janvier 2025 (<https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=psnX-0ifcuw>.)

## ■ Tables des figures

Figure 1 - Photo d'une manifestation, Benjamin Bellier.....	1
Figure 2 - Schéma des acteurs de la controverse, de leurs rôles et de leurs interactions .....	6
Figure 3 - Evolution de l'utilisation des mots ISF et IFI au sein du corpus.....	10
Figure 4 - Taux d'imposition moyen en pourcent du revenu avant taxe aux Etats-Unis, en France et aux Pays-Bas (Source : EU Tax Observatory) .....	11
Figure 5- Evolution de l'utilisation des mots Ultra-riches et Super-riches au sein du corpus.....	12
Figure 6 - Evolution de l'utilisation des mots « justice sociale », « justice fiscale », « égalité » .....	14
Figure 7 - Nombre de citation utilisant des termes relatifs à la taxation des plus riches en fonction des années .....	22
Figure 8 - Analyse via Python de la citation des impôts dans les textes du corpus en fonction des années .....	26
Figure 9 - Thèmes abordés par les articles de presse de notre corpus avant 2000.....	27
Figure 10 - Thèmes abordés par les articles de presse de notre corpus sur la période 2000 - 2008.....	27
Figure 11 - Thèmes abordés par les articles de presse de notre corpus sur la période 2008 - 2015.....	28
Figure 12 - Thèmes abordés par les articles de presse de notre corpus après 2015.....	28
Figure 13 - Nombre de documents par années détectées par l'expression avec Euopresse .....	II
Figure 14 - Concepts clefs détectés par Euopresse dans le corpus sélectionné .....	II
Figure 15 - Nombre d'articles publiés par les 5 journaux qui ont publié le plus dans ce corpus.....	II
Figure 16 - Découpage de périodes au sein du corpus pour l'analyse.....	II